

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 18 au 24 juin 2010 - N° 6319 - 59<sup>ème</sup> année



CAMP RAFFALLI, À CALVI  
**CÉRÉMONIE D'ADIEU ET D'HOMMAGE  
AU SERGENT-CHEF DU 2<sup>E</sup> REP,  
KONRAD RYGIEL, TOMBÉ  
EN AFGHANISTAN LE 7 JUIN 2010**



## FORMATION

PM-Consultant : un système de management de la qualité certifié Iso 9001 par l'Afnor



## INNOVATION

La société Metech crée le «biotube» pour le compostage des déchets alimentaires



## THÉÂTRE

Tournée insulaire pour «Le Fétichiste» de M. Tournier, mis en scène par Francis Aiqui

# L'hommage de la Nation au sergent Konrad Rygiel tombé en Afghanistan

*Cérémonie à ciel ouvert au camp Raffalli de Calvi, pour l'hommage de la nation au sergent Konrad Rygiel, tué en Afghanistan où il était en mission. Touché d'un tir de roquette antichar, le sergent de 28 ans a succombé à ses blessures durant son évacuation.*

Le sergent **Konrad Rygiel**, d'origine polonaise, avait rejoint la **Légion étrangère** en 2002, souscrivant un premier contrat de cinq ans. Légionnaire de devoir, il y aura servi avec «*honneur et fidélité*» pendant plus de huit ans. Ses solides qualités de soldat lui ont permis de rejoindre les rangs du **2<sup>e</sup> Régiment Etranger de Parachutistes (2<sup>e</sup> REP de Calvi)** en octobre 2002. Son intégration dans le groupe des commandos parachutistes en 2004, puis dans le corps des sous-officiers en 2007, récompensait son beau potentiel, son dynamisme, et son excellent esprit. Depuis la mi-janvier 2010, le **sergent Rygiel** était engagé avec son unité sur le théâtre afghan. Il avait déjà été engagé une première fois en **Afghanistan** en 2008.

Il y est mort le lundi 7 juin, alors qu'il participait à une action d'aide à la population dans un village de la **vallée de Tagab**.

Décoré de la médaille d'outre-mer (agrafe république de **Côte d'Ivoire**), de la médaille d'argent de la défense nationale, de la médaille commémorative française (agrafe **Afghanistan**) ainsi que de la médaille **OTAN**, le sergent **Konrad Rygiel** était un légionnaire totalement dévoué à sa mission. Il est mort au combat au service de la **France**, dont il avait obtenu la nationalité au mois de mars dernier.

Ses camarades du **camp Raffalli à Calvi** lui ont rendu les derniers hommages. C'était l'heure de l'adieu et des honneurs au **sergent Rygiel**, avant son rapatriement en **Pologne** pour y être inhumé. Une cérémonie placée sous l'autorité d'**Elrik Irastorza**, général d'armée et chef de l'état major de l'armée de terre, en présence des parents et de la sa sœur de la victime, d'une dignité touchante.

Un dernier hommage de la **Nation**, par la voix d'**Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants**, dont la brève oraison funèbre a honoré le combattant pour la liberté : «*Il n'y a pas de mort inutile lorsqu'elle est sacrifiée pour la liberté*».

Un discours bref aux accents offensifs pour rappeler aussi que la **France** reste déterminée à poursuivre le combat.

Lors de cette cérémonie, le sergent **Konrad Rygiel** était fait **chevalier de la légion d'honneur** et élevé au grade de sergent-chef à titre posthume. Sur son cercueil drapé de la bannière tricolore, porté par ses camarades du **2<sup>e</sup> REP** au son de la **marche funèbre de Chopin**, étaient rivés les regards respectueux et tristes d'une assistance triée sur le volet, parmi laquelle on notait la présence de personnalités militaires telles que les généraux **Michel Franceschi, Soubirou**, et **Guignon**, du préfet de la Corse **Jean-Luc Nevache**, de **Stéphane Donnot**, sous-préfet de Calvi, de **Paul Giacobbi**, député et président de l'Exécutif de l'assemblée de Corse, et d'élus locaux, **Ange Santini, Eugène Ceccaldi, Pierre Guidoni, Jean-Toussaint Guglielmacci, Hyacinthe Mattei, Jean-Jo Allegrini Simonetti**.



Les camarades du 2<sup>e</sup> REP de Calvi ont solennellement porté le cercueil au son de la marche funèbre de Chopin



La famille du légionnaire tragiquement disparu était présente à la cérémonie d'adieu au cours de laquelle le sergent Konrad Rygiel a reçu la légion d'honneur et le grade de sergent chef à titre posthume



L'arrivée des autorités civiles et militaires, autour d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants

A U S O M M A I R E

Entre nous

4 **D'un mercredi à l'autre : Retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire**

Par Pierre Bartoli

Gilles Vandernoot



**6 INNOVATION**  
Zoom sur le «biotube» (composteur électromécanique de déchets alimentaires) avec Gilles Vandernoot, co-gérant de la société Metech

8 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**

9 **Evénement : Corsica NRJ Party, le 26 juin sur la place Saint Nicolas, à Bastia**

**11 THÉÂTRE**

Le come back so british de «Fétichiste», de Michel Tournier, façon Chris Craig (acteur) et Francis Aiqui (metteur en scène)



Chris Craig

12 **Marque-page : de quelques pistes de lecture à explorer, selon Marius Muraccioli**

**13 ANNONCES LÉGALES**



● **La nature finit toujours par reprendre son droit.** L'homme peut penser l'avoir domptée ici et là mais sa maîtrise ne résiste pas au caprice d'une météo aux conséquences dramatiques.

Après la Vendée et la Charente Maritime, le Var a connu le drame et l'horreur à la suite d'une de ces colères, pourtant prévisible, voire annoncée, d'une météo qui a plongé tout un département dans l'angoisse et le plus grand désarroi. Aux dégâts

matériels viennent s'ajouter plus de vingt vies arrachées par le tumulte des eaux qui a dévasté Draguignan, Fréjus et les communes environnantes. Si personne n'est responsable de la météo, se posent par contre des questions sur le développement débridé de constructions et d'habitats en zones reconnues comme inondables. La société des hommes, poussée par la cupidité et l'idée qu'elle peut soumettre la nature à la puissance de l'argent et à la volonté de quelques uns, nous rappelle, à intervalles réguliers, à plus d'humilité et de vigilance! Ces drames à répétition devraient éveiller les consciences.

Mais pour l'heure, il convient de redonner espoir à ces milliers de sinistrés qui vivent un cauchemar, dans le plus grand dénuement et la plus douloureuse désolation.

● **Pour autant, la vie du monde suit son cours et la France de la politique aussi.** La réforme des retraites, les déclarations de Rama Yade et les choix de Raymond Domenech constituent autant d'occasions d'alimenter le quotidien des débats des Français.

En Corse, *a pulitichella* aussi développe ses artifices et déploie ses tapis rouges d'où chausse-trappes et peaux de bananes sont rarement absents.

Si Dominique Bucchini préside bien l'Assemblée de Corse, l'élection du Président du Conseil de surveillance de la CCM et le départ de cette instance, à l'issue de cette opération, de Michel Stefani, élu territorial du Front de Gauche et secrétaire fédéral du parti communiste en Haute-Corse, en dit long sur les turbulences qui, par ailleurs, se

doivent à coups de communiqués de presse, alors que se manifestent des impatiences quant à la succession à la Présidence du Conseil Général de Haute-Corse !

Pendant ce temps, du côté de la majorité présidentielle, sur fond de reconstruction, des frémissements à peine perceptibles se font sentir tandis que s'annoncent de véritables travaux d'Hercule !

● **Le sauvetage du SCB est en marche !** Les grandes collectivités semblent décidées à intervenir à hauteur des besoins et multiplient les propositions. L'appel à la générosité des dirigeants du club a été entendu. La force «patrimoniaire» vient à bout des coffre-forts les plus hermétiques, alors que dans le même temps, les autres associations sportives continuent à tirer sans arrêt sur la générosité des bénévoles-payeurs, lesquels pallient, par une véritable mission de service public, les défaillances de l'Etat et de la société en général auprès d'une jeunesse qu'ils essaient de sortir de l'anonymat de la rue et des miasmes d'une société en déliquescence !

À MÉDITER

« Il est dit que tout homme doit découvrir quelque chose qui justifie sa vie. »

Louis Sepulveda

**DIRECTION – ADMINISTRATION :**  
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38  
**REDACTION :** Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
E-mail : [pau.laurelli@corse-information.info](mailto:pau.laurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
**NTI.com/Associati di Stampa Corsa**  
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
Tél. 06 75 12 93 47  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 188 773

**IMPRESSION :** AZ DIFFUSION  
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20400 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 9 JUIN

### Le SCB au centre d'un chjami e rispondi

Une centaine de supporters du **SCB** se réunissent à **Biguglia** pour la 4<sup>ème</sup> assemblée, en moins d'un mois, du collectif. Ils appellent «*toutes les collectivités à effectuer le versement immédiat de leur subvention*». Première d'entre elles montrée du doigt : la **CAB**, qui est stigmatisée comme «*le plus gros débiteur*». Un jour plus tard, le Président de l'Exécutif, **Paul Giacobbi**, annoncera, lors d'une conférence de presse, un plan de sauvetage du club en deux temps : proposition, lors de la session de l'**Assemblée de Corse** prévue pour le 24 juin, d'une subvention supplémentaire régionale, à titre exceptionnel, de 800 euros, et proposition, lors de la réunion du **Conseil Général de Haute-Corse** prévue pour le 29 juin, d'une subvention départementale. Quant à la **CAB**, **Paul Guidicelli** démentira les propos des supporters et des dirigeants, affirmant que la **Communauté** est à jour de ses subventions et précisant qu'il «*reste seulement 75 000 € - et non pas 150 000 - à verser au Sporting*». Un «*reliquat d'une subvention de 2008*» qui se serait «*perdu au moment du transfert de compétence entre la Mairie et la CAB.*» A son tour, le Président du Directoire du Club, **Julien Lolli**, tiendra à donner sa propre version par voie de presse, réaffirmant quant à lui qu'«*à ce jour, le SCB n'a perçu aucune subvention de la CAB ou de la municipalité bastiaise concernant l'année 2008.*» Finalement, la **Communauté d'Agglomération de Bastia** proposera au club de racheter, pour un million d'euros, voire plus, via un «*lease back*», les locaux de son centre de formation.

### Prestigieux visiteurs marins



Pierre-Yves Cousteau

L'équipe **Cousteau** et le **National Geographic** font escale dans la réserve de **Scandola** dans le cadre d'une expédition dirigée, à bord de **L'Alcyone**, bateau du commandant **Jacques-Yves Cousteau**, par le biologiste catalan **Enric Sala** qui fut notamment directeur du **CRIPS**, le plus important centre océanographique des **Etats Unis**. Observation de spécialiste : **Scandola** apparaît plus que jamais comme un exemple à suivre.

JEUDI 10 JUIN

### Un verdict pour l'horreur

Après 9 jours de débats menés dans le cadre du procès des meurtriers de **Joseph Vincensini**, les peines sont prononcées, conformément au réquisitoire du **Procureur** et allant même au-delà, en ce qui concerne **Dominique Pasqualaggi** : 30 ans de réclusion criminelle à l'encontre de **Xavier Luciani**, 25 pour **Dominique Pasqualaggi**, 15 pour **Sébastien Giudicelli**, 10 pour **Nathalie Battesti**, et 3 ans avec sursis pour **Joseph Sabiani**.

### Au train des réclamations

Lors d'une conférence de presse organisée à **Bastia**, les élus de **Femu a Corsica**, réclament, dans la perspective de la future délégation de service public, un véritable statut pour les **CFC** et les **cheminots de Corse** : «*La DSP doit gommer le flou juridique*».

### Camion-benne suspendu

Un accident spectaculaire conduit un poids lourd à défoncer une partie du parapet du **pont d'Altiani** et à se retrouver avec la roue avant droite dans le vide, prêt à basculer dans le **Tavignano**. Heureusement, les secours, rapidement arrivés sur place, éviteront le drame.

### Tout n'est pas à jeter

Les médias locaux se font l'écho d'un record insulaire très positif, la **Corse** s'avérant la meilleure région de **France** en matière de recyclage des déchets électriques avec un taux de 15,4 kilos par habitant, également l'un des meilleurs taux d'**Europe**.



VENDREDI 11 JUIN

### Vieux démons enterrés ?

**Maria Guidicelli**, responsable de l'**Office de l'Environnement** présente les **grands principes du Piedma**, pour les déchets ménagers, et du **Predis**, pour les déchets dangereux : réduction des déchets à la source, tri et valorisation des matières et enfouissement. Une révision qui devrait nécessiter 2 ans de travail et écarter totalement le projet d'incinérateur ou de toute autre unité de valorisation thermique.

SAMEDI 12 JUIN

### Mise en examen

**Katia Trojani**, comptant parmi les quinze personnes ayant été interpellées le 25 mai en **Haute-Corse**, et plus particulièrement dans la micro-région de **Moltifao**, dans le cadre d'investigations menées autour d'une affaire présumée d'exploitation illégale de machines à sous, de blanchiment d'argent et d'investissements douteux - affaire dans laquelle serait impliquée **Maurice Costa** -, est mise en examen et écrouée à **Marseille**.



## SCB APRÈS LA POLÉMIQUE, LE SALUT ?

SAMEDI 12 JUIN

### Congrès du STC

Le **STC** tient son neuvième congrès au **village vacances Belambra de Borgo**. Une douzaine de motions y seront débattues et **Jean Brignole** élu au poste de secrétaire général, à la place d'**Etienne Santucci**, endossant les fonctions de trésorier.

### Agressions à Saint Florent

Un couple de Suisses est agressé à son domicile par deux hommes cagoulés et armés réclamant le contenu du coffre-fort et mis en fuite par les cris du sexagénaire blessé sérieusement à la mâchoire et plus légèrement à l'arcade sourcilière. Des faits venant clore une semaine mouvementée sur la commune avec une autre agression : celle de quatre salariés de **Corsoleil**, pris à partie dans un bar de nuit puis poursuivis et passés à tabac, dont un, de nationalité allemande, devra être rapatrié chez lui pour être opéré pour une fracture à la main.

### Sport grandeur nature

La 16<sup>ème</sup> édition du **Corsica Raid Aventure** s'ouvre pour un périple de cinq jours. 20 équipes et une quarantaine de participants venus de toute la **France**, mais aussi d'**Espagne**, de **Croatie**, d'**Italie** et d'**Angleterre**, sont au départ pour se mesurer aux épreuves concoctées par les organisateurs.



### Riacquistu : épisode 2

A l'invitation de **Jean-Paul Poletti**, des acteurs de la culture et de la création insulaires se réunissent à la mairie de **Sartène** pour définir une nouvelle stratégie en vue d'un «*Riacquistu 2*» ? Il y annoncent la tenue d'assises de la culture corse en octobre prochain et appellent la **CTC** à publier l'audit réalisé sur la production culturelle insulaire.

DIMANCHE 13 JUIN

### Rectitude dans l'Education Nationale

Dans une interview accordée à **Corse-Matin**, le recteur **Michel Barat** dresse un état des lieux de l'**enseignement en Corse** et des moyens déployés, félicitant au passage **Antoine Aiello** pour son travail effectué à l'**Université de Corse**, et abondant sans ambages la délicate question des rythmes scolaires («*Oui il est nécessaire d'écourter les grands vacances !*») ainsi que celle, douloureuse, du financement de l'**Education Nationale** : «*Il faut être d'un réalisme brutal : il n'y a plus d'argent ! Celui qui reste ira à ceux qui améliorent leurs résultats. A nous de prouver que nous sommes aptes à une certaine performance.*»

LUNDI 14 JUIN

### Affaire Mickaël Cantelli

Dans le cadre de l'enquête menée sur la disparition du commerçant de 35 ans vu pour la dernière fois dans le quartier du **Marché de Bastia**, le 4 février 2009, et après une douzaine d'interpellations effectuées le mardi précédent, une nouvelle garde à vue a lieu, la justice s'interrogeant sur l'éventuelle connexion de cette affaire avec d'autres enquêtes de la **JIRS** liées notamment au grand banditisme.

MARDI 15 JUIN

### Borloo en Corse

Avant de s'envoler pour **Olbia**, pour y signer avec son homologue italien, **Stefania Prestigiacomo**, le lancement de la procédure de création du **parc international marin des Bouches de Bonifacio** et la demande attenante d'interdiction du transport de marchandises dangereuses dans ce secteur, le ministre de l'écologie se rend à **Bonifacio**. Dans la matinée, il sera également reçu à l'**Hôtel de Région** pour faire un point sur l'avancement du **projet Galsi**. Tout comme l'ambassadeur algérien qui, reçu par **Paul Giacobbini** et **Dominique Bucchini**, répètera à ceux-ci que son pays n'a pas à intervenir dans ce dernier dossier qui, selon lui, «*est un problème franco-italien*».

### Quel pilote dans l'avion?

Le conseil de surveillance de la **CCM** élit son nouveau président. **François Mosconi**, **Michel Stefani**, **Jean Biancucci** et **Jean-Guy Talamoni** sont en lice, le premier remportant la mise avec des voix de droite comme de gauche, ce qui entraînera la démission du second, criant à la trahison, tandis que les nationalistes dénonceront une alliance contre nature.

### Attentats et agression

La famille **Romer**, installée dans l'île depuis une quarantaine d'années, est séquestrée chez elle, à **Ocana**, par un commando traitant le père, ainsi ligoté, de «*spéculateur*». Dans le même temps, trois attentats, dont l'un avorté, sont perpétrés à proximité, l'un visant une habitation acquise récemment auprès des **Romer** par un continental.

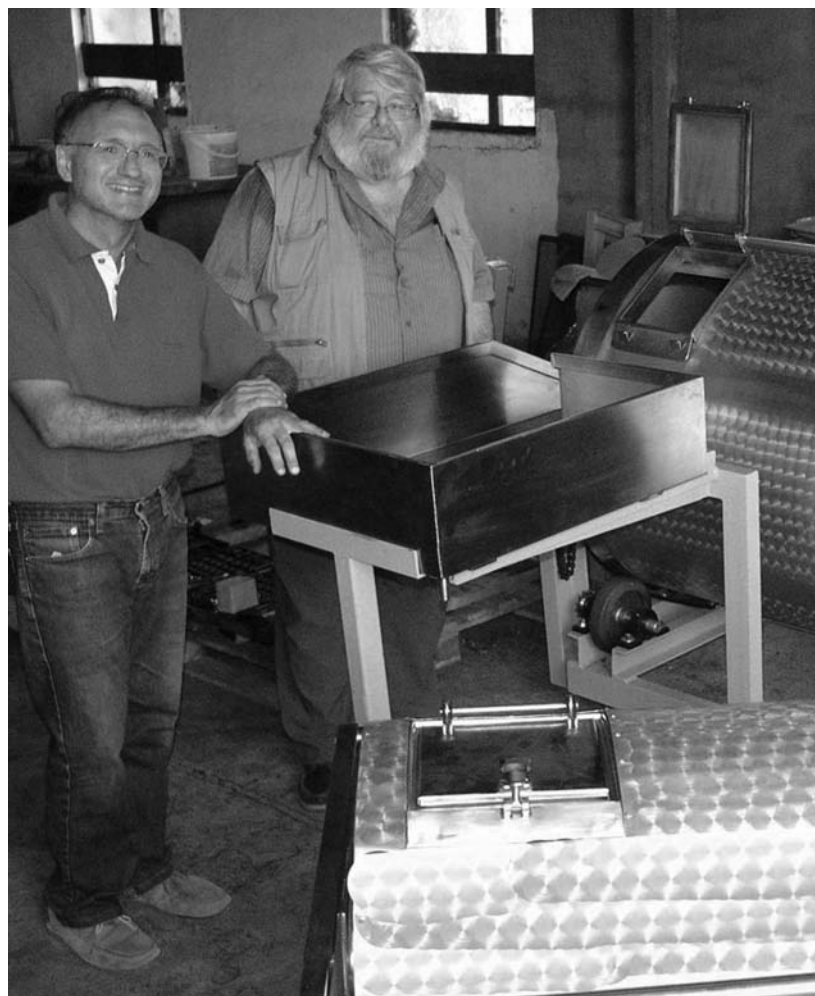
# Les composteurs

## Un traitement en proximité immédiate des

«Metech» pour «Méditerranée, environnement et technologie». Cette société, basée à Cervione, propose aux collectivités des composteurs destinés à traiter tous les déchets alimentaires dits «de cuisine» et «d'assiette». Ses 8 modèles de «biotube» (marque déposée), fabriqués en Serbie - pays détenant un savoir-faire et une tradition exceptionnels sur l'acier – et peut-être bientôt en Corse, sont susceptibles d'intéresser, entre autres, établissements scolaires et supermarchés, pour une meilleure gestion des restes jusque-là collectés aux portes des cantines scolaires et des rayons «fruits et légumes».

### Un marché à conquérir en toute exemplarité

L'idée, inspirée du travail d'une société basée en Suède, remonte à quelque temps déjà, lorsque **Gilles Vandernoot** occupait un poste à responsabilités au sein de la **Région PACA** et avait déjà sensibilisé au projet **Michel Vauzelle**. Mais pour passer à la mise en œuvre, il a fallu que l'insulaire fasse le choix de se libérer de ses contraintes professionnelles et de rentrer en **Corse** pour y construire un centre d'écotourisme à **Cervione**. En 2007, avec des gens issus de tous horizons, dont une bonne part du milieu associatif et écologique, **Gilles** monte donc une équipe de travail et de recherche en partenariat avec une entreprise serbe qui, elle, assure la fabrication. Un peu plus de deux ans plus tard, 6 pilotes de machines sont au point dont la commercialisation est lancée sur toute l'**Europe** à partir du siège social de la société, basée à **Cervione**. «Nous sommes partis d'un constat, explique le co-gérant de Metech. Le système existant est stupide : nous transportons les déchets alimentaires alors que nous pouvons les traiter sur place. Il fallait donc créer une machine capable de traiter des volumes importants en proximité immédiate, c'est-à-dire via une installation au pied des établissements.» Une idée qui a donc fait son chemin, puisque **Metech**, qui a des contacts sur l'ensemble du territoire français, mais aussi en **Belgique** et en **Espagne**, et qui s'est fixé comme objectif une centaine de ventes en un an, vient tout juste de «gagner» l'**Ecole Internationale de Manosque** et de recevoir les attributions officielles de marchés pour le collège de **Simiane** (13) et le collège de **Montluet** (01). La société attend par ailleurs la notification de la **Communauté de Communes de la Costa Verde** et entend bien démarcher collectivités et établissements insulaires. «Le marché est immense», souligne **Gilles**.



Gilles Vandernoot (à gauche) et ses associés, créateurs de Metech et du «biotube»

La technique mise au point est celle de composteurs électromécaniques : «Il suffit de mettre tous les déchets alimentaires à l'intérieur et un cycle automatique se met en marche qui produit du compost en 5 semaines, explique celui-ci. L'avantage économique est évident pour une collectivité qui voit ainsi considérablement réduite sa collecte de déchets. Une cantine scolaire où, actuellement, un passage de camion est organisé de façon quotidienne, verra cette fréquence réduite à un passage mensuel.» Et d'ajouter : «Lorsqu'un village de montagne s'équipe et passe de 3 à 1 collecte par semaine, cela devient très intéressant. Dans certains cas, l'amortissement de l'investissement peut se faire en deux ans.»

### MACHINES MODÈLES

Metech commercialise 2 gammes et 8 modèles de machines, la capacité de traitement allant de 30 kilos/semaine à 1200 kilos/semaine, pour un coût allant de 5000 à 28 000 € (HT).

Durée de vie de ces installations : «entre 30 et 50 ans», assure Gilles Vandernoot. A terme, «l'objectif serait de fabriquer en Corse», espère ce dernier.

# de METECH

## déchets alimentaires



### Une solution parmi d'autres à un problème d'envergure

A l'échelle régionale, un tel équipement a aussi ses conséquences. En observateur avisé, **Gilles** rappelle : «100 000 tonnes de déchets ménagers sont produits chaque année en Haute-Corse et dans les 230 000 sur toute la Corse, dont 60 000 tonnes au moins partent en décharge. Si l'on ne peut pas tout traiter, on peut en prendre en charge une partie.»

#### ET POUR LES PARTICULIERS ?

**Metech** a conçu un pilote manuel qu'elle n'est pas encore en mesure de commercialiser eu égard à son coût, la machine étant toute en inox.

Son credo : «réduire les déchets à la source et traiter tout ce qui reste via 4 grosses unités de traitement qui pourraient être réparties sur 4 secteurs : le grand Bastia et la plaine orientale ; la Balagne et le Cortenais ; Ajaccio ; le sud (Porto-Vecchio/Figari)». Militant associatif continuant d'accepter, en tant que consultant, des missions auprès d'institutions et de collectivités locales, **Gilles** sait combien le travail en synergie de tous les acteurs d'un territoire est essentiel au développement de celui-ci et qu'entre pouvoir et contre-pouvoir, des ponts sont possibles, dans l'intérêt même d'une région : «Aujourd'hui, je ne vois pas d'inconvénient à travailler avec le Syvadec et l'Assemblée de Corse qui ont su changer de cap.»

La vision globale qui est la sienne permet à **Gilles** de poser autrement la question épineuse des déchets qui, en **Corse**, avec la levée de boucliers que suscite chaque projet d'implantation d'unité de traitement, prend des allures d'impasse : «Cette question est d'autant plus sensible en Corse que nous n'y avons pas de tradition industrielle. Or une usine de traitement, c'est un milieu industriel. Et un projet qui, au-delà du fossé qu'il a à traverser entre une logique théorique et une logique administrative et juridique (autorisations préfectorales) difficiles à coordonner dans le temps, nécessite des emplois qualifiés. Exit, donc, le clientélisme. Avec des gens compétents aux bonnes places, et un sérieux à la fabrication, il ne devrait pas y avoir de problèmes. Tout l'enjeu d'une usine de traitement réside dans un cycle fermé de gestion de l'eau, l'absence d'odeurs, l'intégration paysagère, l'accès et l'organisation du dépôt, les performances de l'installation permettant de réduire l'investissement.»

#### PETIT HOMME VERT...

A la base urbaniste, **Gilles Vandernoot** s'est spécialisé, au fil de son parcours professionnel et des postes occupés au sein de collectivités locales, en environnement et gestion des déchets

Après avoir ouvert son bureau d'études, il a notamment été responsable d'une **Communauté de Communes** d'envergure : celle d'**Aurélien Ste Victoire**, qui compte 30 000 habitants et dont la compétence déchets est de premier ordre. Il a ensuite occupé le poste de responsable du service pollution, nuisances urbaines et industrielles, au sein de l'agence régionale pour l'environnement **PACA**. Dans ce cadre il avait à disposition une équipe d'ingénieurs en charge d'une mission d'expérimentation et de recherche concernant tous les procédés de traitement mis en œuvre en **Europe**, l'objectif étant, comme le précise l'intéressé, de «ramener et de diffuser de la technique en France et dans la région PACA». Une expérience fondatrice qui a permis à **Gilles** de sillonner l'**Europe** et une partie du **Moyen Orient**. En **Corse**, celui qui est issu d'une famille d'éleveurs de **Cervione** et de **Castagniccia**, a été un des plus fervents opposants au projet d'incinérateur de déchets, assurant, au sein du collectif luttant contre ce projet, un rôle de coordinateur technique. Aujourd'hui, il intervient en tant que conseil, dans les négociations engagées entre la **Communauté de Communes** et le **Syvadec**, le projet de construction d'une unité neuve de traitements des déchets sur le territoire. «Nous en sommes au stade d'avant-projet industriel, précise Gilles. Nous travaillons donc sur le concept, les grandes unités de l'usine, et devrions passer au stade du projet proprement dit à l'automne.»

# Corsica

PAR G.P.



## SARTÈNE : Tournoi de Bridge

Primo Uleri, le président du club de Bridge, vous propose un tournoi de Bridge dans la partie communale du centre d'art polyphonique, le samedi 19 juin. Les inscriptions se prendront sur place pour des parties qui débiteront à 15 heures. Venez nombreux.

## Et Exposition

L'association «La part du rêve» expose des œuvres et créations de nombreux artistes insulaires au centre d'art polyphonique du lundi 21 juin au 1<sup>er</sup> septembre. Les visites peuvent s'effectuer toute la semaine de 10 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures 30. L'entrée est gratuite.



## Et fête de la musique

Le centre culturel propose le lundi 21 juin à 21 heures, dans le cadre de la fête de la musique, un concert sur la place Porta avec, en vedette, le groupe pop-rock «Ghost».

## CORBARA : Musée du Trésor

Pour la saison estivale, le musée du trésor a rouvert ses portes. Ce musée renferme plusieurs œuvres témoignant de l'abondance du patrimoine religieux dans le village de Corbara. On peut y voir notamment une collection de vêtements et ornements sacerdotaux dont la plus vieille pièce date du XVI<sup>e</sup> siècle. De belles pièces d'orfèvrerie et des pièces d'ébénisterie ainsi que des toiles complètent la collection. Des visites guidées ont lieu du lundi au samedi de 14 heures à 17 heures. Renseignements au 04 95 63 06 50 ou au 04 95 46 15 53. Site : [www.corbara.fr](http://www.corbara.fr)



## Et Horaires de la bibliothèque

La bibliothèque de Corbara, située dans l'ancien presbytère, accueille le public les lundis, mercredis et vendredis de 14 heures 30 à 17 heures. Vous pouvez en outre assister ponctuellement à des lectures de contes pour enfants. Renseignements : 04 95 63 06 50

## SANTA-LUCIA-DI-MERCURIO : Première Scène à Cirkul'Aria

Tous les groupes de musique sont invités par le Rezo et Cirkul'Aria à faire leur première scène et ainsi sortir de leur local de répétition ou des soirées entre copains. Monter sur scène et rencontrer enfin un public sera possible le 21 juin à Santa-Lucia-di-Mercurio sous le chapiteau de Cirkul'Aria. Les jeunes artistes intéressés devront se produire pendant au moins 20 minutes avec une majorité de compositions personnelles. Faites-vous connaître auprès de Xavier Marchetti au 06 13 66 48 64. Email : [cirkularia@gmail.com](mailto:cirkularia@gmail.com)



## SOTTA : Association Sotta è i so Pacciali

L'association qui porte le nom de «Sotta è i so Pacciali», créée il y a peu, tiendra une réunion, le mardi 22 juin à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de la commune. Cette association, régie par la loi 1901 est ouverte à tous les habitants du village et a pour objet la défense des habitants de la commune sur le plan des droits et intérêts des contribuables et des citoyens, l'amélioration et le respect du cadre de vie, la protection de l'environnement, la protection et la préservation des biens patrimoniaux, la participation des habitants au devenir de la commune. La réunion donnera lieu à l'élection du conseil d'administration qui élira ensuite le bureau directeur. La plus grande implication des habitants est souhaitée.

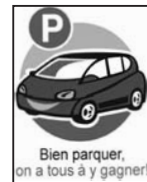
## LAMA-PALASCA-NOVELLA-FELICETO : Réunions publiques



La communauté de communes di E Cinque Pieve di Balagna sillonne le terrain en compagnie de son président pour informer la population du rôle et des actions de la communauté. Vous avez rendez-vous pour une réunion publique à Lama, le samedi 19 juin à 10 heures, le même jour à Novella à 14 heures et à Feliceto à 16 heures. Le vendredi 25 juin, le village de Palasca met également en place une réunion à 17 heures.

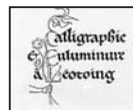
## LEVIE : stationnement réglementé

Le stationnement dans le village de Levie est réglementé jusqu'au 30 septembre en traversant le village, de Sainte-Lucie-de-Tallano vers San-Gavino-di-Carbini, côté gauche de la maison Poli Dufour jusqu'à la maison Maestrati, embranchement de Vitalbeto. Du côté droit, en face du restaurant «La Pergola» jusqu'en face du bureau de l'ADMR. Des deux côtés de la voie sur une distance de 25 mètres, de l'intersection du CD 59 au CD 268. Deux parcs de stationnement sont par ailleurs mis à la disposition des usagers, place de l'église et place Marangona.



## SOLARO : Exposition à la bibliothèque

Jusqu'au 30 juin, la bibliothèque municipale de Solaro propose une exposition sur la calligraphie. La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le mardi et le jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures, le vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.



## ZALANA : Débroussaillage

Le maire du village de Zalana vous rappelle que le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont indispensables à la sécurité des habitants. Le débroussaillage devra être effectué aux abords des maisons, chantiers et installations ou constructions de toute nature dans un rayon de 50 mètres. Il devra être entrepris et terminé avant le 30 juin.



## CASAGLIONE : Concert d'I Mantini

Le groupe «I Mantini», pourfendeur de nos petits travers d'insulaires, donnera un concert le samedi 19 juin au Liamone. Vous avez la possibilité de faire vos réservations au 06 84 26 60 15.



## VIVARIO : Fête de l'âne et du patrimoine de Pays

Organisée par les Associations Le Relais et A Runcata, la Fête de l'âne et du patrimoine de pays se tiendra le dimanche 20 juin 2010 à Vivario. Au rendez-vous, nombreux stands, promenades à dos d'ânes, expositions et présentation d'ouvrages... Un débat animé par la Chambre d'agriculture de Haute Corse et le Conseil du Cheval en Corse est prévu à 10 heures, en salle de réunion de la mairie, autour du thème : «La reconnaissance de l'Âne Corse : Bilan et perspectives». Enfin, les propriétaires intéressés par l'identification et le puçage d'ânes sont informés qu'un représentant des Haras Nationaux se tiendra à leur disposition dès le matin, pour procéder à ces opérations.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)



# NRJ Corsica Party

## Place au show de l'été !

Rendez-vous devenu incontournable au fil des années, la NRJ Corsica Party tiendra sa prochaine édition le samedi 26 juin au cœur de la Place Saint-Nicolas de Bastia. Plusieurs milliers de spectateurs sont attendus avec, à l'affiche de ce concert gratuit, une pléiade d'artistes qui culminent au sommet des hit-parades.

**E**n préfiguration du trentième anniversaire d'NRJ Corse, nul doute que l'événement, préparé par **Bernard Mosca** et toute sa dynamique équipe, revête un caractère particulier. «Comme de coutume, notre objectif est d'offrir au public insulaire un concert exceptionnel, totalement gratuit, qui marque le début de l'été, dans la continuité de la Fête de la Musique et en bouquet final de l'année scolaire pour la majorité des jeunes de l'Académie», indiquent les organisateurs.

L'occasion également de remercier les auditeurs toujours plus fidèles de la première radio privée locale ayant vu le jour en **Corse**, en 1981, et qui détient aujourd'hui la tête du sondage Médiamétrie, avec près de 20% de parts d'audience.

## Un plateau de stars au rendez-vous

Et afin de donner un écho retentissant à ce rendez-vous, un plateau de stars enchantera la cité bastiaise. Ainsi **Helmut Fritz**, **Gilles Luka**, **Joyce Jonathan**, **Lucenza** et **Big Ali**, **Antoine Clamaran**, **Natasha St-Pier**, **Ocean Drive**, **Sheryfa Luna**, **Shy'm**, **Leslie**, **Thierry Cham**, **Sorel**, **Gauthier Reyz**, **Lucie Bernardoni**, **Judith** et **Morgan Nagoya** interpréteront leurs tubes et feront vibrer les milliers de spectateurs attendus le samedi 26 juin sur la **Place Saint-Nicolas**, à partir de 21 heures. Une scène géante installée par l'**Outil Culturel de la Collectivité Territoriale** et d'importants moyens tech-



Les organisateurs et partenaires de la NRJ Corsica Party 2010



niques seront déployés pour que la manifestation soit à la hauteur de son affiche. De belles réjouissances en perspective, dont l'orchestration a été confiée à l'animateur vedette d'NRJ, à savoir l'ingénieur **Romuald**. Le tout filmé et retransmis directement via le site Internet d'**A Corsica TV** (<http://www.acorsicativ.com>).

Sachant d'autre part que la collaboration de **Corse-Matin** et d'**Eurosud** donnera lieu, dans les jours qui viennent, à la création d'un «jeu-concours» à travers les colonnes du quotidien. Des «entrées V.I.P.» au concert figurent notamment parmi les lots à remporter.

Enfin, de nombreuses activités et des manèges à destination des grands comme des petits sont prévus en amont et en aval de la soirée de gala, avec le partenariat de la **Municipalité de Bastia**. De quoi prendre du bon temps, au cœur d'une **NRJ Corsica Party 2010**, décidément, à ne manquer sous aucun prétexte...



Bernard Mosca, directeur de NRJ Corse

## REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES

Géant Casino, Boulangerie-Pâtisserie Mathieu Carlotti, Europcar, Corsica Ferries, Confiserie Bracconi, K.Com, Corsica Cola, Kanteen, Power Live, T.A.G Location de chapiteaux, Corse-Matin, Mairie de Bastia, A Corsica TV...

# Le Fétichiste en tour

*Pendant tout l'été, les spectateurs insulaires pourront découvrir, aux quatre coins de l'île, une pièce de théâtre encensée notamment par la presse anglo-saxonne : «Le Fétichiste» de Michel Tournier. C'est l'histoire de Paul Martin, «un grand naïf, fétichiste de falbalas et pickpocket récidiviste, qui trouve dans la dentelle les fils de son destin, et une aubaine inattendue dans une petite culotte...». Une pièce «so british», écrite au début des années 80, qui avait été mise en scène à l'époque par Francis Aiqui et dont le rôle principal avait été attribué à un tout jeune comédien de 20 ans, Chris Craig... Près de trente ans plus tard, l'acteur et le metteur en scène effectuent un voyage dans le temps et proposent de revisiter cette œuvre intemporelle et plus que jamais dans l'air du temps... Entretien avec Francis Aiqui.*

► **F** Francis Aiqui, vous avez déjà mis en scène cette pièce il y a presque 30 ans, avec le même comédien et vous dites que «Le temps ici fait beaucoup à l'affaire. Il faudra respecter cela scrupuleusement, le dire. Si plus de vingt ans après, le regard de l'acteur et celui du metteur en scène a inmanquablement changé, maturité oblige, celui du public aussi, un autre public, au regard chargé d'une autre époque». Pouvez-vous nous expliquer cela plus en détail ?

Il y a deux aspects à cette affirmation. La première est une évidence : le comédien **Chris Craig**, il y a presque 30 ans était un tout jeune homme (à peine plus de 20 ans), pas du tout l'âge du personnage !

Pour la petite histoire, **Michel Tournier**, qui avait suivi la production d'assez prêt (création en anglais et en **Angleterre**) avait émis des réserves en disant qu'il le trouvait trop jeune pour le rôle... Réserves immédiatement levées après l'avoir vu jouer **Paul Martin** en suggérant même de reprendre cette pièce en français avec le même comédien, imaginant qu'il aurait l'accent de **Laurel et Hardy**.

Le poids que va mettre maintenant un acteur de 50 ans, comparé à celui qu'il mettait quand il avait 20 ans n'est plus du tout le même. Il y avait chez ce comédien, à l'époque, une vraie candeur, une naïveté naturelle qui correspond pour partie au personnage. Naïveté et candeur qu'il n'a plus aujourd'hui et qu'il faut donc reconstruire. Et quand on reconstruit le naturel, après une période de travail toujours longue et difficile, on creuse finalement plus loin. Aujourd'hui, il y a dans notre nouvelle lecture un second degré, toutes sortes de subtilités qui avaient été survolées la première fois. Evidemment, ce qui s'applique au comédien s'applique également au metteur en scène...

La seconde partie de ma réponse s'adresse à l'époque actuelle. Il est vrai qu'aujourd'hui, plus que dans les années 70/80 on est constamment abreuvé d'images de nudité ou de quasi nudité, dans les films, les publicités, sur les plages... Le risque alors étant que trop de nudité tue la nudité.

Cette exposition du corps, principalement féminin, implique évidemment et en premier le regard de l'homme qui se trouve constamment obligé de prendre parti... Est-il voyeur, est-il agressé, est-il agres-



Chris Craig, 30 ans après...

seur, exploité ou exploiteur ? A-t-il véritablement le choix, peut-il encore rêver ? Y a-t-il encore de la place pour le mystère, la découverte, un temps pour la montée du désir ? De la poésie dans tout ça ? L'homme peut même se trouver parfois mis en danger dans sa virilité comme **Paul Martin** le **Fétichiste de M. Tournier**.

Le regard d'un public en 2010, chargé de tout ce que je viens d'évoquer, sera nécessairement différent de celui du public du début des années 80.

► **Comment appréhende-t-on la mise en scène d'une telle pièce avec un seul comédien sur scène ?**

Dans un solo la part du comédien est prépondérante. Il mène le jeu du début à la fin. Le metteur en scène ne peut que l'accompagner.

Ici en l'occurrence, la construction est celle d'une confession, d'une intimité progressivement dévoilée. Nous sommes presque dans une situation de dialogue. En fait le comédien n'est pas si seul, il joue avec le public. Le public est vécu comme une seule et même person-

# 'née dans toute l'île !



La maladresse de **Paul Martin** face au réel, au quotidien se matérialise dans son combat avec les mots : il tâtonne, hésite, cherche le juste rapport physique au texte. De cet effort palpable naît une poésie inattendue. Les mots acquièrent une texture, une saveur et une étoffe que nous ne leur soupçonnions pas. Et puis la musique de mots tels que petite culotte ou porte-jarretelles n'est définitivement pas la même avec l'accent anglais ! Isn't it ?

► **Quels sont vos prochains projets dans l'île ?**

« **Le Fétichiste** » est l'un des trois spectacles de la compagnie en répertoire avec « **Les frères Corses** » et « **14/18 : lettres des Balkans** ». Des tournées sont en préparation sur l'île. La prochaine création 2010/2011 sera un texte anglais et contemporain et j'hésite encore entre deux textes. La décision finale sera prise avant la fin de ce mois. En projet également, un cabaret sur le thème de la violence avec des comédiens serbes, bosniaques, macédoniens... et corses bien sûr.

ne prise dans la confiance. Le metteur en scène ne peut qu'imaginer cela. Le comédien, lui, le vivra...

► **Cette pièce est présentée en deux langues différentes (anglais et français). Comment cela influe-t-il sur la mise en scène ? Appréhende-t-on différemment un même texte dans deux langues différentes ?**

Choisir de faire interpréter un texte à l'écriture si travaillée par un comédien dont le français n'est pas la langue maternelle est en soi un parti pris de mise en scène.

En anglais le comédien évolue dans sa langue, il est à l'aise, fluide. Les mots coulent de lui presque sans qu'il s'en aperçoive. La difficulté est alors de donner à chaque mot son importance, de le sauver de la banalité, du quotidien. Paul Martin ne partage pas notre quotidien. Ses perceptions ne sont pas les nôtres. Sa réalité non plus.

Michel Tournier avait vu juste en souhaitant que Chris s'empare du texte en français.



## MARQUE-PAGE

PAR MARIUS MURACCIOLI

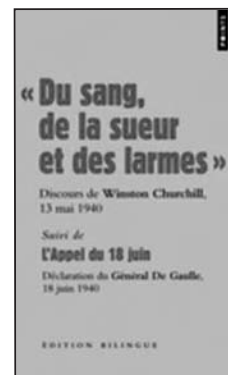


### ● LA DÉFAITE EST-ELLE DÉFINITIVE ? NON !

En ce vendredi, jour de la commémoration de l'appel du 18 juin 1940, il m'a paru plus qu'utile, nécessaire, d'évoquer un opuscule qui prend, en cette circonstance sa plus entière et totale dimension : **«Du sang, de la sueur et des larmes»**, aux éditions Points. Il s'agit de discours historiques, ceux de **Winston Churchill**, les 13 mai et 18 juin 1940, suivis de **«L'Appel du 18 juin»**, déclaration du **général de Gaulle**, les 18 et 22 juin 1940. Après la déroute française et la demande d'armistice du **maréchal Pétain**, l'Angleterre se retrouve isolée face à l'Allemagne du III<sup>ème</sup> Reich. Il

faut combattre avec un courage et une abnégation renouvelés. **Winston Churchill** prononce alors un discours qui marquera l'histoire. **Chambre des communes, 13 mai 1940** : *«We have before us an ordeal of the most grievous kind. We have before us many, many long months of struggle and of suffering. You ask, what is our policy ? I will say: It is to wage war, by sea, land and air, with all our might and with all the strength that God can give us: to war against a monstrous tyranny, never surpassed in the dark, lamentable catalogue of human crime»*... *«Nous avons devant nous une feuille de route d'une terrible difficulté. Nous avons devant nous de très longs mois de lutte et de souffrance. Vous vous demandez quelle sera notre politique ?*

*Je vous répondrai : mener la guerre, sur mer, sur terre et dans les airs, avec toute notre volonté et toute la force que Dieu voudra bien nous donner ; mener la guerre contre une monstrueuse tyrannie, jamais dépassée dans le catalogue sombre et lamentable des crimes humains»*. Dans le même temps, le **général de Gaulle**, réfugié à **Londres**, lançait sur les ondes de la **BBC** le fameux **appel du 18 juin** : *«Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils sont aujourd'hui. Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! (...) Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas »*.



### ● HOMMAGE À GABRIEL PÉRI

Ces quelques vers de **Louis Aragon** en hommage à **Gabriel Péri**, héros de la résistance :



*«C'est au cimetière d'Ivry  
Qu'au fond de la fosse commune  
Dans l'anonyme nuit sans lune  
Repose Gabriel Péri  
Pourtant le martyr dans sa tombe  
Trouble encore ses assassins  
Miracle se peut aux lieux saints  
Où les larmes du peuple tombent  
Dans le cimetière d'Ivry  
Ils croyaient sous d'autres victimes  
Le crime conjurant le crime  
Etouffer Gabriel Péri... »*  
**Plus loin :**  
*«Redoutez les morts exemplaires  
Tyrans qui massacrez en vain  
Elles sont un terrible vin  
Pour un peuple et pour sa colère... »*

### ● LA POLÉMIQUE

**Charles de Gaulle**  
Mémoires de guerre  
L'unité : 1942-1944



Le **général de Gaulle** est redevenu post mortem l'objet d'une vive polémique autour de l'entrée au programme de terminale littéraire de ses **«Mémoires de guerre»**. Je laisse à votre appréciation cette strophe : *«Je vais à pied. Ce n'est pas le jour de passer une revue où brillent les armes et sonnent les fanfares. Il s'agit, aujourd'hui, de rendre à lui-même, par le spectacle de sa joie et l'évidence de sa liberté, un peuple qui fut, hier, écrasé par la défaite et dispersé par la servitude. Puisque chacun de ceux qui sont là a, dans son cœur, choisi Charles de Gaulle comme recours de sa peine et symbole de son espérance, il s'agit qu'il le voie, familial et fraternel, et qu'à cette vue resplendisse l'unité nationale. Il est vrai que les états majors se demandent si l'irruption d'engins blindés ennemis ou le passage d'une escadrille jetant des bombes ou mitraillant le sol ne vont pas décimer cette masse et y déchaîner la panique. Mais moi, ce soir, je crois à la fortune de la France. Il est vrai que le service d'ordre craint de ne pouvoir contenir la poussée de la multitude. Mais je pense, au contraire, que celle-ci se disciplinera. Il est vrai qu'au cortège des compagnons qui ont qualité pour me suivre se joignent, indûment, des figurants de supplément. Mais ce n'est pas eux qu'on regarde. Il est vrai, enfin, que moi-même n'ai pas le physique, ni le goût des attitudes et des gestes qui peuvent flatter l'assistance. Mais je suis sûr qu'elle ne les attend pas »*. Peut-on laisser de côté une si belle écriture, limpiment sculptée ?

### ● LES REBELLES DE 1940

Dans son livre **«Les rebelles de 1940»**, **Georges-Marc Benamou** est, une nouvelle fois, allé à la rencontre des premiers résistants. Il a recueilli de précieux témoignages sur leur combat, leurs rapports avec **de Gaulle**, leurs ambitions, leurs rivalités, leurs peines. Parmi eux, **Jean-louis Crémieux-Brilhac** qui décrit sa mission auprès du **Général à Londres**, **François Jacob**, qui explique son combat en **Lybie** et en **Tunisie**. Point culminant de ces témoignages : l'entretien exceptionnel que lui a accordé **Daniel Cordier**, ancien secrétaire de **Jean Moulin**.



58

**Albert PELLEGRÌ**

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal,  
Droit Commercial, Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

**LE LAMPARO**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1000,00 euros  
Siège : Quai du Premier Bataillon de Choc  
20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 31/05/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Dénomination** : LE LAMPARO

**Siège** : Quai du Premier Bataillon de Choc, 20200 Bastia

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital** : 1000 euros,

**Objet** : L'exploitation d'un débit de boissons licence IV, brasserie, restaurant

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

**Président** : Monsieur Ange-François Leoncini, demeurant, 2, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,  
Le Président.

18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Calvi du 21 mai 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SARL

**Objet** : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la location de quad, buggy, moto, 4x4 et de tous véhicules motorisés ou non,
- la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription, ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Dénomination** : LOC QUAD CALVI  
**Siège** : Lieu-dit Mulinu a Botta, 20260 Calvi

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 4000 euros divisé en 400 parts de 10 euros chacune

**Gérant** : Monsieur Bruno Savelli, demeurant Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

34

Société Civile Professionnelle dénommée

**"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"**, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Ajaccio, (Corse du Sud), 7, Cours Napoléon

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François Matheu Suzzoni notaire à Ajaccio, le 10/05/2010, enregistré à Ajaccio, le 28/05/2010, B° 2010/385, case n°4, il a été constitué la société suivante :

**Forme** : Société Civile  
**Dénomination** : M.L.C

**Siège** : Ajaccio (20000), Résidence Les Terrasses de Balestrino, Bt. B, rue Maurice Choury, chez M. Pozzo di Borgo, Jean-Dominique

**Durée** : 99 ans  
**Objet** : L'acquisition l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société

**Capital** : 1.000 euros

**Apports en numéraire** : 1000 euros

**Gérant** : Monsieur Jean-Dominique Pascal Pozzo di Borgo, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence Les Terrasses de Balestrino, Bt.B, rue Maurice Choury

**Clause d'agrément** : Parts sociales librement transmissibles par voie de succession aux héritiers en ligne directe. Toute autre transmission par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à agrément.

**Immatriculation** : Au RCS de Ajaccio

Pour avis et mention,  
**Me François Mathieu SUZZONI**,  
Notaire.

26

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Bastia en date du 1er juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : EN.JEU AJACCIO

**Siège** : Espace Tamburini, RN 193, 20600 Bastia (Haute-Corse)

**Objet** : La société a pour objet en France comme à l'étranger :

- L'activité de crèche de salariés et/ou crèche familiale ;
- La création, la gestion et la mise à disposition des structures multi-accueil pour enfants et adolescents, à l'intention des entreprises de tout type, des collectivités et de particulier ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Arnaud Astegiani, demeurant à 20290 Borgo (Haute-Corse), Les Vallons de Borgo, Cervello.  
**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

48

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 17 mai 2010 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Dénomination** : "E.G. BAT. Entreprise Générale du Bâtiment"

**Capital** : 1000 euros  
**Siège** : Hangar Pierantoni, Les Chênes Valrose, 20290 Borgo

**Objet** : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement par toutes voies directes ou indirectes, même sous forme de participations des travaux de construction, second oeuvre, rénovation, et travaux de tous ordres dans le bâtiment aux termes de marchés publics et/ou privés. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

**Gérant** : Monsieur Fared Yazghi, né le 20 juillet 1981 à Bastia, de nationalité française, demeurant Immeuble le Rive Gauche, Le Fango, 20200 Bastia  
**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

10

**AVIS DE CONSTITUTION DE LA SCI QARDIMMO**

Acte sous seing privé en date du 1er juin 2010

**Dénomination** : QARDIMMO  
**Forme** : Société Civile Immobilière

**Capital** : 1000 euros  
**Siège** : Rue Sainte Catherine, 20217 Saint Florent

**Objet** : Acquisition, gestion d'immeubles

**Durée** : 99 ans  
**Apports en numéraire** : 1000 euros

**Gérant** : Monsieur El Qarda Hecham, demeurant, 20217, Saint-Florent, Rue Sainte Catherine

**Agrément des cessions de parts** : Cession libre entre associés, agrément des tiers et descendants, ascendants et conjoints par assemblée générale extraordinaire  
**Immatriculation** : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

30

Maître Yves LEANDRI, Officier Public, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle

**"Yves LEANDRI et Jacques BRONZINI DE CARAFFA"**

Notaire associés, titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, soussigné

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Yves Leandri, notaire à Bastia le 27/05/2010, publié au bureau des hypothèques de Bastia le 03/06/2010, volume 2010 P n°4183, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

**Dénomination** : "SCI NOCE"

**Siège** : Chez Monsieur François Giacomini, Lieu-dit Fureste, 20213 Folelli (Commune de Penta di Casinca).

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Objet** : L'acquisition de terrain, la construction sur ce ou ces terrains, acquis ou le ou les terrains apportés - d'immeuble, la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement la location totale ou partielle des immeubles, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

**Capital** : 144.000 euros

**Apports en numéraire** : 4000 euros

**Apport immobilier** d'un immeuble sis à Penta di Casinca, (20213), savoir un terrain à bâtir situé Lieu-dit Caragiuti, cadastré section B numéro 1622 d'une contenance de 1 hectare, 19 ares et 10 centiares, évalué à la somme nette de 140.000 euros.

**Co-gérants** : 1°) Monsieur François Giacomini, demeurant à (20213) Folelli, Lieu-dit Fureste ;

2°) Monsieur Gabriel Grisoni, demeurant à Folelli (20213), Lotissement Raffalli et 3°) Monsieur Cyrille Castelli, demeurant à Folelli (20213), Maison Castelli.

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,  
**Me Yves LEANDRI**, Notaire.

22

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en Droit Fiscal  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 28 avril 2010, enregistré à Bastia le 1er juin 2010, bord. 2010/520, case n°24, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : RESTO SENIORS CORSICA

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : 15, bis, rue César Campinchi, 20200 Bastia

**Capital** : 7500 euros, par apport en numéraire

**Objet** : La restauration rapide pour les EHPAD, la préparation de plats et la livraison à domicile

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Co-gérants** : Monsieur Jean-Louis Albertini, 9, Av. Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia et Monsieur Antoine Albertini, Route du Village, 20290 Lucciana  
Mention sera faite au RCS Bastia.

## AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale tenue le 2 juin 2010, a décidé de modifier l'objet social par extension de l'activité, à compter du jour de cette assemblée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la manière suivante :

### "Article 2 - Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude, le conseil et la réalisation de tous projets ou travaux en communication quel que soit le support utilisé, la gestion de budget publicitaire, la réalisation et la maintenance de site Internet, le dépannage et la maintenance informatique, l'organisation d'événementiels, d'activités sportives et culturelles, l'achat et la vente de matériels liés aux métiers de bouche, l'achat et la vente de produits pipiers, l'activité d'agence commerciale".  
Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis,

## SOCIETE INTERNATIONALE DU DOMAINE PERALDI

### S.I.D.P

SARL au capital de 41.000 euros  
Siège : Chemin du Stiletto  
Ajaccio - 20167 Mezzavia  
423 080 241 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte en date du 31 mai 2010. Mme Mihaela Tyrel de Poix, demeurant Domaine Peraldi, Ajaccio, 20167 Mezzavia, a été nommée en qualité de co-gérante pour une durée non limitée.

RCS : Ajaccio

Pour extrait, Le gérant.

## EKLEKTIK

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Siège de la liquidation :  
2 Rue Député Colonna Cesari  
20137 Porto-Vecchio  
R.C.S Ajaccio B 492 567 953

Par décision du 7 juin 2010, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;  
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis,

## RECTIFICATIF

Dans la publication n°6313, du 07/05/2010, relative à la SARL HÔTELIÈRE DE PINARELLO, Société au Capital de 60.000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Pinarello, par Ste Lucie de Porto-Vecchio, 20124 Zonza, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° B 046 920 484.

**Il fallait lire :** L'article 5 des statuts "Durée : La durée de la société a été prorogée de 93 ans par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2010 et expirera le 31 décembre 2103, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation".

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'ATTRIBUTION

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Objet :** RD659 - Aménagement urbain - PR 0.000 au PR 1.000

**Référence acheteur :** MAPA 2010-013

**Nature du marché :**

Travaux - Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON**

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres :**

26/04/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues :** 5

**Date d'attribution :** 20/05/2010

**Marché n° :** 2010-053

SARL VALLI

Piatamone - Mela

20137 Porto vecchio

**Montant :** 463.400,00 Euros HT

**Renseignements complémentaires**

**sous-traitance :** oui

**part de la sous-traitance :** inconnue

Envoi le 14/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### SUR LA COMMUNE DE CASTIFAO

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

#### UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE (Panneaux SOLAIRES) POUR UNE PUISSANCE DE 2,64 MW

#### (PRESENTÉE PAR LA SARL CORSICA VERDE)

**1ère insertion,**

**Durée de l'enquête :** (Arrêté préfectoral n°2010-162-0003 du 11 juin 2010)

\* du Lundi 5 juillet 2010 au Jeudi 5 août 2010 inclus.

**Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier :**

\* Mairie de CASTIFAO

**Permanences du Commissaire Enquêteur** (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 7 juin 2010) :

\* Monsieur Jean-Pierre MOMUS

Sera présent en **Mairie de CASTIFAO**, pour recevoir les observations du public :

- le lundi 5 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,

- le lundi 12 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,

- le lundi 26 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,

- le jeudi 5 août 2010 de 14 heures à 17 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la **Mairie de CASTIFAO**.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Jean-François Antoniotti, **SARL CORSICA VERDE**, Lieu-dit "Tegani", 20218 Castifao.

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de CASTIFAO, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service de l'Environnement et du Développement Durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

## Cabinet de Me Pierre-André WATCHI-FOURNIER

Avocat à Toulon  
17, Avenue Vauban, 83000 Toulon

### DECLARATION D'ABSENCE

Mme Jeanne NAPOLEONI née AVAZERI a déposé au Tribunal de Grande Instance de Bastia, une requête afin de faire déclarer l'absence de Monsieur Jacques NAPOLEONI né à Muro (Haute-Corse), le 23 juillet 1929, disparu le 7 juillet 1994 de son domicile sis au Lieu-dit Le CERCCIO, commune de Palasca.

## R.S.B.H

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège : 1, rue Neuve Saint Roch  
20200 Bastia (Haute-Corse)  
507 948 883 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2010, il résulte que :

Monsieur Hervé Selki, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter de la date de signature de l'acte portant cession de parts sociales en date du 10 juin 2010.

Mme Sophie Régine Borra, demeurant à Santa Maria di Lota (Haute-Corse), Casa di Ziazia, Figarella Village, a été nommée en remplacement.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

## DOMAINE PERALDI

EARL au capital de 8.000 euros  
Siège social : Chemin du stiletto  
20167 MEZZAVIA  
RCS AJACCIO 440 842 029

### NOMINATION D'UN COGERANT

Suivant Procès Verbal de l'Associé unique du 01/06/2010, il a été décidé de nommer comme nouvelle cogérante Madame Mihaela GOGA (épouse TYREL DE POIX), née le 08 janvier 1961 à BUCAREST (Roumanie), de nationalité roumaine, demeurant 48-50 Stradz Pastorolini BUCAREST SECTOR II, à compter du 1er juin 2010. Les fonctions de Monsieur Guy TYREL DE POIX sont maintenues.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

## BOULANGERIE PÂTISSERIE SUSINI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : 20135 Conca  
337 630 362 RCS Ajaccio

Dans l'annonce légale parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, n°6318, du 11 juin 2010.

- concernant le transfert de siège, il fallait lire à compter du 30 août 2001 au lieu de ce jour.

- et concernant la réalisation de la location gérance il fallait lire : "A été résiliée le 30 août 2001" au lieu du 20 août 2001.

Pour avis, La gérance.

**CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET**  
**www.corse-information.info**

**SCI L'ANNEXE II**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Les Cannes et Piatana  
20113 Olmeto  
RCS : En cours d'immatriculation

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2010, enregistré à la recette d'Ajaccio, le 11 juin 2010, bordereau n°2010/423, case n°4, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

**Dénomination :** SCI L'ANNEXE II

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Capital :** 1000 euros

**Siège :** Les Cannes et Piatana, 20113 Olmeto

**Objet :** Achat, gestion de biens immobiliers, et toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Les associés ont effectué des apports en numéraire et en nature dont le montant s'élève à la somme de 1000 euros Mme Jeanne Mocchi épouse Fernet, née le 1er février 1962 à Ajaccio, demeurant Quartier des Cannes, 20113 Olmeto, est désignée en qualité de gérante pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

**MONTE GAGGIO**

Société Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
Capital : 100.000 euros  
Siège : Campo dell'Oro  
Zone Industrielle du Vazzio  
Ajaccio (Corse du Sud)  
RCS Ajaccio : B 389 106 634

Suivant procès-verbal en date à Ajaccio, du 26 juin 2009, il a été décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 26 juin 2009, Monsieur Corazzini Jérôme, demeurant à Pietrosella, (Corse du Sud), 20, Résidence Sampiero II, en remplacement de Monsieur Simongiovanni Pierre, démissionnaire.

Pour avis et mention,

**SCRIB**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Hameau de Giottani  
20228 Barretali (Haute-Corse)  
494 735 749 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2010, il résulte que le capital a été augmenté d'une somme de cinq mille (5000) euros, pour le porter de mille (1000) euros à six mille (6000) euros, par création de 250 parts sociales nouvelles de 20 euros à souscrire et libérer par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société (incorporation de compte - courants d'associés). Les articles 7 - apports et 8 - Capital social de statuts ont été modifiés.

**Article 8 - Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de six mille (6000) euros.

Il est divisé en trois cents (300) parts sociales de vingt (20) euros chacune, numérotées de 1 à 300, réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

37

Par jugement en date du 08/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Corsigio Affutage (SARL)  
Ld Campo Viottole  
20253 Patrimonio

**Activité :** Fabrication, achat, vente, entretien de scies et outillages de coupe divers

**RCS Bastia :** B 494 817 265, 2007 B 121

**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersas

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

38

Par jugement en date du 08/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Miranda Do Vale Antonio Luis  
Act. La Palmeraie - 1er Bât.

1er étage - 20600 Furiani

**Activité :** Peinture extérieure

**RCS Bastia :** Non inscrit

**RM :** N°492 478 359 (420.06.2B)

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. OAP Grimaldi

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

39

Par jugement en date du 08/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Ambulances Iles Roussiennes (SARL)  
Lieu-dit Lenza d'Azinu

Quartier EDF - 20220 Ile-Rousse

**Activité :** Ambulancier, transport sanitaire, taxi

**RCS Bastia :** B 392 409 892, 2005 B 922

**Juge commissaire :**

M. Michel Leoni

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Baptiste Antonini

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

**RESOLUTION DU PLAN**

40

Par jugement en date du 08/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Rexor SARL (SARL)  
15, Bd Wilson "Bar le Rex"  
20260 Calvi

**Activité :** Bar, dancing, night club "Dis-cogogo".

**RCS Bastia :** B 390 900 512, 2005 B 831

**Juge commissaire :**

M. Jean-Paul Poggioli

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean Guglielmacci

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

**DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION**

41

LJ 4150451

Mlle Sansone Marie Thérèse

**Activité :** Vente de fournitures pour coiffeurs  
**RCS Bastia :** A 329 793 475 84 A 125

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 18/05/10, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

42

LJ 4150422

M. Azara Louis Georges "L'Antre du Pêcheur"  
**Activité :** Vente d'articles de pêche et de sport  
**RCS Bastia :** A 324 581 883 82 A 162

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 04/05/10, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

43

LJ 4151937

M. Delaire Louis Christian (R)

**Activité :** Transports routiers - service de transport de marchandises pour compte d'autrui  
**RCS Bastia :** A 334 583 853 86 A 29

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 28/05/10, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

44

LJ 4151061

M. Lucas Edmond Marc (R)

**Activité :** Serrurerie-Ferronnerie  
**RCS Bastia :** 323 861 872

**RM :** N°20.82.2B

Immeuble sis sur la commune de Monte,  
Section A N°1016.

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 21/01/10, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,  
SCP NAPPY-CASANOVA,  
Greffiers Associés

**PIERRE DU SOLEIL**

SCI au capital de 1524.49 euros  
Siège : Rocca Marina - 20140 Porto Pollo  
349 063 909 RCS Ajaccio

Par délibération en date du 24/05/2010, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social à **Roquefort Les Pins (06330), 74, Chemin de la Gorgue, Cidex 417**, dans le ressort du Tribunal de Commerce de Grasse. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

**ADDITIF**

Additif à l'annonce n°27, paru dans l'Informateur Corse Nouvelle, n°6315, du 21/05/2010. Il y a lieu d'ajouter : Co-gérant de la Société RÉSIDENCE ALBA, nommé à compter du 07/04/2010.

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°53, parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 4 juin au 10 juin 2010, n°6317, concernant la location gérance CHAUBON - CANALE.

**Il fallait préciser :** "Du fonds de commerce (GR) débit de boissons 1ère catégorie du restaurant "Le Pirate".  
**Et non :** "Du fonds de commerce du restaurant "Le Pirate".

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°32, parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 21 au 27 mai 2010, n°6315, concernant la vente d'un fonds de commerce de "GRANDE RESTAURATION", exploité à Ghisonaccia, (20240), Lieu-dit Pinia, actuellement connu sous l'enseigne "LES DEUX MATS", suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire suppléant à Corte le 7 mai 2010, enregistré à SIE, pôle enregistrement de Bastia le 11 mai 2010, bordereau 2010/461, case n°1.

**Il fallait lire :** Moyennant le prix de Quatre Vingt Seize Mille Euros, (96.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 56.000,00 euros, au matériel pour 40.000,00 euros.

**Au lieu de lire :** Moyennant le prix de Quatre Vingt Dix Mille Euros, (90.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 56.000,00 euros, au matériel pour 40.000,00 euros.

Pour avis,

**Micca Nome**

SARL au capital de 1000 euros  
Siège : A Pieve - 20160 Vico  
511 016 519 RCS Ajaccio

L'AGE du 01/06/2010 a décidé de transférer le siège social de la Société au **Hameau d'Appricciani, Suo, 20160 Vico**, à compter du 01/06/2010. Mention au RCS de Ajaccio.

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°65, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 07 mai au 13 mai 2010, n°6313. Concernant l'avis de constitution de la SCI ALBA NOVA.

**Il fallait lire :** Par acte sous seing privé en date du 30/04/2010.

**Et non :** Par acte sous seing privé en date du 05/05/2010, comme cité par erreur. **Il a été omis de préciser l'adresse du siège social :** Lire : **Appricciani, 20160 Vico.**  
**Et non :** Appricciani.

email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**SOCIETE "MISS GAIL"**

Société à Responsabilité Limitée transformée en Société par actions simplifiée  
Au capital de 19.208,58 euros  
Siège : (20200) Bastia - L'Annonciade  
Quartier du Fango  
407 996 610 RCS Bastia

Par décision du 1er avril 2010, l'associé unique a décidé :

1 - de supprimer purement et simplement les termes "Super U", figurant dans l'adresse du siège et l'adresse de l'établissement principal. La nouvelle rédaction de l'article 5 de statuts est désormais la suivante :

**Article 5 - Siège social :**

Le siège social est fixé à : (20200) Bastia, L'Annonciade - Quartier du Fango. Le reste de l'article demeure inchangé.  
2. la transformation de la société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 1er avril 2010. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

**Ancienne mention :**

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Administration :** Gérant : Monsieur Jean-André Maurizi, domicilié à (20200) Bastia, L'Annonciade, Quartier du Fango.

**Commissaires aux comptes :** Néant

**Nouvelle mention :**

**Forme :** Société par actions simplifiée  
**Administration :** Président : Monsieur Jean-André Maurizi, domicilié à (20200) Bastia, L'Annonciade, Quartier du Fango.

**Commissaires aux comptes titulaire :**

\* La Société BP ASSOCIES, domiciliée, à (13016) Marseille 7, Avenue André Roussin, Le Ponant Littoral.

**Commissaires aux comptes suppléant :**

\* Mme Marie-Claire Pastoureaux, domiciliée à (13016) Marseille 7, Avenue André Roussin, Le Ponant Littoral.

**RCS :** Bastia

Pour avis,

**ARMURERIE O.D.B.**

SARL au capital de 10.000 euros  
Porté à 30.000 euros  
Siège social : Route du Géant Casino,  
Lieu dit Stiletto  
20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 511 883 381

L'AGE réunie en date du 27/05/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL****Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Dix Mille euros (10.000 euros)

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Trente Mille euros (30.000 euros).

La Gérance,

**PAGANI**

SARL au capital de 900.000 euros  
Porté à 950.000 euros  
Siège social : Lieu dit Campirasi,  
Parc d'Activités de Purettonne  
20290 Borgo  
RCS Bastia 478 493 307

Par décision du 03/06/2010, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 50.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

**Ancienne mention :**

Capital social : 900 000 euros

**Nouvelle mention :**

Capital social : 950.000 euros

Pour avis,  
La Gérance.

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'ATTRIBUTION

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Objet :** Acquisition de matériels de transport et de pulvérisation nécessaires à la lutte anti-vectérielle et à la démoustication (4 lots).

**Référence acheteur :** 2010-009

**Nature du marché :** Fournitures - Achat

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 35511400 - Engins et navires amphibies

**Complémentaires :** 35221000 - Canons à eau

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Prix  
40 % : Qualité  
10 % : Délai de livraison  
10 % : Durée de garantie

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex  
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres :** 30/04/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché**

**LOT N° 1 - Achat de deux engins de transport amphibie**

**Nombre d'offres reçues :** 1

**Date d'attribution :** 20/05/2010

**Marché n° :** 2010-050

CORSE LOCATION SERVICE - ZI LA PORETTA  
20137 PORTO VECCHIO

**Montant :** 59.042,00 Euros HT

**LOT N° 3 - Achat d'un appareil de pulvérisation pour Renault Kangoo Pick Up**

**Nombre d'offres reçues :** 1

**Date d'attribution :** 20/05/2010

**Marché n° :** 2010-051

CORSE LOCATION SERVICE - ZI LA PORETTA  
20137 PORTO VECCHIO

**Montant :** 10.644,00 Euros HT

**LOT N° 4 - Achat d'un appareil de nébulisation pour Toyota Hilux Pick Up**

**Nombre d'offres reçues :** 1

**Date d'attribution :** 20/05/2010

**Marché n° :** 2010-052

CORSE LOCATION SERVICE - ZI LA PORETTA  
20137 PORTO VECCHIO

**Montant :** 22.400,00 Euros HT

Envoi le 14/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Maître Claire****DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence  
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités  
RN 198 - 20213 Penta di Casinca

Par acte SSP en date à San Nicolao, du 17 mai 2010, a été constituée la Société **LIDO PLAGE**, SARL au capital de 1500 euros, dont le siège est à San Nicolao (20230), Moriani Plage, ayant pour objet : restaurant, brasserie, pizzeria. Monsieur Joseph Giabiconi, demeurant à San Nicolao (20230), Moriani-Plage, a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Suivant acte SSP en date du 10/06/2010, enregistré à Bastia le 15/06/2010, bord. 2010/577, case n°2, il a été constitué la SCI "NOI", au capital de 900 euros, dont le siège social est à Bastia (20200), Lotissement Pietra Rossa, route Royale, d'une durée de 99 ans, ayant pour objet l'acquisition d'un appartement et d'une cave, l'exploitation par bail ou autrement desdits biens. M. François Vinciguerra demeurant à Bastia (20200), Lotissement Pietra Rossa, route Royale, a été désigné gérant pour une durée indéterminée. Mention faite au RCS de Bastia.

**SCP d'Avocats au Barreau de Nice****DELPLANCKE - LAGACHE - POZZO di BORGIO - ROMETTI****MARTY - ROTGE - SANSEVERINO -****KOULMANN****KARAGOZYAN-LAUZE - POZZO di BORGIO**

57, Promenade des Anglais  
06048 Nice Cedex 1

**Société "JP PROJET"**

Entreprise Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Lustincône - 20270 Aléria  
(Haute-Corse)  
RCS Bastia : 488 713 637

Aux termes du procès-verbal en date du 1er avril 2010, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour aux activités de location de véhicules, location de bateaux, location de matériel de toutes natures, et de modifier l'article "OBJET SOCIAL" des statuts en conséquence. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le gérant,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par un acte SSP du 14/06/2010, il a été constitué pour une durée de 99 ans une **SCICV** au capital de 1000 euros, dénommée **GIRAGLIA**.

Dont le siège social est : "Résidence Grand Horizon, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia", qui sera immatriculée au RCS de Bastia.

**Objet :** Achat, vente, gestion d'un terrain à bâtir, édification ou rénovation de l'existant, revente.

**Gérant :** Mme Micheli Valérie, demeurant, Résidence Grand Horizon, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia.

Par assemblée générale du 11/06/2010, les actionnaires de la SAS SCARSETTI, capital : 10.000 euros, Siège : Ponte Bambino, RN 197, 20260 Calvi, RCS Bastia 514 078 161, ont décidé de nommer Président Roberta Caligaris, épouse Scarsetti, née le 26/04/1976 à Alessandria (Italie), demeurant à Calvi (20260), Camping Dolce Vita, Ponte Bambino, à compter du 01/02/2010, en remplacement de Olivier Scarsetti, Président démissionnaire en date du 01/02/2010.

**S.C.E.A DE SANTA ANASTASIA**

Société Civile d'Exploitation Agricole  
Au capital de 120.000 euros  
Siège : Borgo Revincio  
20290 Borgo  
RCS Bastia : D 351 474 358  
Chrono 89 D 67

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2010, les associés ont décidé, à compter du même jour, d'augmenter le capital social d'une somme de 12.192 euros, pour le porter de 120.000 euros à 132.192 euros, par prélèvement sur les comptes courants d'associés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**Raison sociale : AMPUGNANI PRODUCTION D'ENERGIE**

Forme : SARL  
Au capital de 500 Euros  
Siège social :  
VILLAGE SAN GAVINU D'AMPUGNANI  
RCS 520536913

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 25 MAI 2010 les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. (ou Mme) PERI ANGE-PIERRE, demeurant à RESIDENCE ERBAJOLO 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à RESIDENCE ERBAJOLO 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le liquidateur  
PERI ANGE-PIERRE



**CONSEIL GENERAL****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques;

**L'avis implique un marché public**

**Objet** : RD84 PR 2,400 Confortement d'un talus par une paroi clouée

**Référence acheteur** : MAPA 2010-049

**Nature du marché** : Travaux

**Type de Marché** : Execution

**Procédure** : Procédure adaptée

**Lieu d'exécution** : RD84 - PR. 2,400 - OTA

**Classification CPV** :

**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Forme du marché** : Marché unique

**Quantité/étendue** :

Purge de talus 170m<sup>2</sup>, Clous borgnes 25 mm 323 ml, Béton projeté teinté 20 cm 231 m<sup>2</sup>, Géocomposite 185 m<sup>2</sup>, barbacanes forées 58 U, drains 44m, 2 crois de St André, Injection de coulis 2m<sup>3</sup>

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement** : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement** :

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours

Prix fermes et actualisables

**Forme juridique** : solidaire

**Conditions de participation**

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

**Remise des offres** : 15/07/10 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations** :

Septembre 2010

**- Précisions sur la dématérialisation des plis :**

**Le dépôt électronique du pli** : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu** : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures** : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

**Organe chargé des procédures de médiation** : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le** : 15/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE FOURNITURE****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de L'ILE ROUSSE - Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 20220 ILE ROUSSE  
Tél : 04 95 63 01 80 - Fax : 04 95 60 31 79

**2) OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE D'UNE AUTOLAVEUSE**

Lieu de livraison : COSEK de L'ILE-ROUSSE

**3) CONDITIONS DE PARTICIPATION** : voir la section IX du règlement de la consultation

**4) CRITERES D'ATTRIBUTION** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés.

\* 100 % : Prix des prestations

**5) RETRAIT DCE** : A télécharger sur le site Internet : <http://www.ilerousse.fr>

Référence du dossier : 10/2010/AUTOLAVEUSE

**6) PROCEDURE** : Marché à procédure adaptée. Articles 26 et 28 du code des marchés publics

**7) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Les offres devront parvenir à la mairie au plus tard le lundi 28 juin à 12 heures.

**8) DELAI DE LIVRAISON ET D'EXECUTION** : 4 semaines (jours ouvrés) à compter de la notification.

**9) PROCEDURE DE RECOURS** : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr) - URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**10) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : L'Informateur Corse le mercredi 16 juin 2010

**COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE SERVICE****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de L'ILE ROUSSE - Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 20220 ILE ROUSSE  
Tél : 04 95 63 01 80 - Fax : 04 95 60 31 79

**2) OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE ET POSE D'UNE GLISSIERE DE SECURITE**

Lieu de livraison et d'exécution : Parking marin de l'île-Rousse.

**3) CONDITIONS DE PARTICIPATION** : voir la section IX du règlement de la consultation

**4) CRITERES D'ATTRIBUTION** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* 70 % : Prix des prestations

\* 30 % : Délais (fourniture et pose). Voir le DCE

**5) RETRAIT DCE** : A télécharger sur le site Internet : <http://www.ilerousse.fr>

Référence du dossier : 09/2010/MISE EN SECURITE PARKING MARIN

**6) PROCEDURE** : Marché à procédure adaptée. Articles 26 et 28 du code des marchés publics

**7) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Les offres devront parvenir à la mairie au plus tard le lundi 28 juin à 12 heures.

**8) DELAI DE LIVRAISON ET D'EXECUTION** : 4 semaines (jours ouvrés) à compter de la notification, possibilité de réduire les délais.

**9) PROCEDURE DE RECOURS** : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr) - URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**10) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : L'Informateur Corse le mercredi 16 juin 2010

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques ;

**L'avis implique un marché public**

**Objet** : Mise en sécurité incendie de Leclerc

**Référence acheteur** : 2010-047

**Nature du marché** : Travaux

**Type de Marché** : Execution

**Procédure** : Procédure adaptée

**Classification CPV** :

**Principale** : 45262700 - Travaux de transformation de bâtiments

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Forme du marché** : Marché à lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Les variantes sont refusées

**Quantité/étendue** :

A titre indicatif, travaux concernant la mise en sécurité & incendie des cages d'escaliers (cloisonnement) ainsi que la remise aux normes du système de sécurité incendie du bâtiment.

Lot N° 1 - démolition - cloisons - faux plafonds - peinture - CPV 45262700

Lot N° 2 - châssis de désenfumage - CPV 45262700

Lot N° 3 - menuiseries intérieures et extérieures - CPV 45421000

Lot N° 4 - électricité - CPV 45311000

Lot N° 5 - système de sécurité incendie - CPV 45312100

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement** :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement** :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours ;

- Prix fermes et actualisables

**Forme juridique** : solidaire

**Conditions de participation**

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

70 % : Prix

30 % : Délai

**Remise des offres** : 23/07/10 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations** :

septembre 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

**Le dépôt électronique du pli** : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu** : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures** : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Instance chargée des procédures de recours** :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mél : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

**Organe chargé des procédures de médiation** : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le** : 15/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

01

**PREFECTURE DE CORSE DU SUD**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE : AJACCIO

2ème insertion,

Par arrêté préfectoral du 26 mai 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 544,6 kilowatt (kWc) sur la commune d'AJACCIO, à la demande de l'Université de CORSE représentée par M. Antoine AIELLO/Palazzu Naziunale / Place d'Armes / 20250 CORTE .

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie d'Ajaccio (DGST, 6 bd LANTIVY, AJACCIO) du lundi 14 juin au vendredi 16 juillet 2010 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

**Mlle Marie-Christine CIANELLI**, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie d'AJACCIO ( DGST, 6bd Lantivy) :

- lundi 21 juin 2010 de 14h30 à 17h30 en mairie,
- mercredi 30 juin 2010 de 9h30 à 12h30 en mairie,
- jeudi 8 juillet 2010 de 9h30 à 12h30 en mairie,
- vendredi 16 juillet 2010 de 14h30 à 17h30 en mairie,

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Ajaccio ( DGST, 6 bd LANTIVY, BP412, 20304 Ajaccio cedex ).

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer  
Le directeur départemental adjoint  
Maurice COURT

35

Département de la Corse du Sud

## COMMUNE DE ZICAVO

### AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

**1. Pouvoir adjudicateur** : Commune de ZICAVO, 20132 Zicavo

**2. Objet de la consultation** : Maîtrise d'oeuvre pour étude d'exécution et travaux de modernisation de la voie communale "Santa Maria"

**3. Procédure de passation** : Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

**4. Mode d'obtention du dossier** : Le dossier de consultation est à retirer à la Mairie de ZICAVO - Tél : 04 95 24 40 05 - Fax : 04 95 24 41 19

**5. Critères de sélection des offres** : L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants avec pondération :

- Prix : 60%
- Délais : 40%

**6. Durée de validité des offres** : 90 jours

**7. Date limite de remise des offres** : Les offres devront être remise en Mairie contre récépissé avant le 30 juin 2010 à 11 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, envoi par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limite.

**8. Date d'envoi du présent avis à la publication** : 10.06.2010

**CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET**  
**[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)**

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques ;

**L'avis implique un marché public**

**Objet** : Canton de Levie - RD268 PR 47.500 à Levie construction d'un mur de soutènement

**Référence acheteur** : MAPA 2010-051

**Nature du marché** : Travaux

**Type de Marché** : Execution

**Procédure** : Procédure adaptée

**Classification CPV** :

**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Forme du marché** : Marché unique

Les variantes sont refusées

**Quantité/étendue** :

Travaux de terrassements (1200 m<sup>3</sup> de déblais, 112 m<sup>3</sup> de fouilles), de maçonneries (15 m<sup>3</sup> démolition, 64m<sup>3</sup> de remplissage, 48 m<sup>3</sup> de semelles, 332 m<sup>3</sup> de béton en élévation, 70 m<sup>3</sup> de parement, 32 m<sup>3</sup> de parapets) de remblais (70 m<sup>3</sup> de remblais drainant, 400 m<sup>3</sup> de remblais ordinaire), de trottoirs ( 34 m<sup>2</sup> de galette béton, 110 m de bordures pierres)

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement** :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement** :

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours

Prix fermes et actualisables

**Forme juridique** :

solidaire

**Conditions de participation**

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

**Remise des offres** : 19/07/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations** :

Septembre 2010

**Précisions sur la dématérialisation des plis** :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu** : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures** : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Instance chargée des procédures de recours** :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

**Organe chargé des procédures de médiation** :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille 20,

Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le** : 15/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

### AVIS D'ATTRIBUTION

**1. Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché** : Communauté de Communes de la COSTA VERDE

20230 San Nicolao

Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

**2. Objet du marché** : Valorisation et aménagement des dunes de Prunete Canticcia

**3. Mode de passation du marché** :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

**4. Attribution du marché** :

Le marché a été attribué à la SARL COSTA VERDE NATURA, pour un montant de 59.690,00 euros HT

**5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion** : 15/06/2010

Le Président,  
François BERLENGHI.

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

### AVIS D'ATTRIBUTION

**1. Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché** : Communauté de Communes de la COSTA VERDE

20230 San Nicolao

Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

**2. Objet du marché** : Réalisation d'un espace multisports commune de CER-VIONE - Lot n°1 Génie Civil

**3. Mode de passation du marché** :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

**4. Attribution du marché** :

Le marché a été attribué à :

- ENTREPRISE MANNINI Antoine, pour un montant de 12.781 euros HT

**5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion** : 15/06/2010

Le Président,  
François BERLENGHI.

Email annonces légales :  
[al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**RPA**

SARL au capital de 6666 euros  
Siège : Borgo - 20290 Revinco  
N° RCS Bastia : 499 411 684

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/05/2010, les associés ont décidé, à compter de ce jour de :

\* d'augmenter le capital social d'un montant de 34.222 euros, pour le porter de 6.666 euros à 40.888 euros.

\* de transférer le siège social de Borgo Revinco (20290), à **5, Montée Sainte Claire à Bastia (20200)**,

\* de modifier la dénomination sociale, qui sera désormais **IMUSIC-SCHOLL**, avec pour sigle IMS,

\* de modifier la forme de la société comme suit :

**Ancienne mention** : SARL

**Gérant** : M. Roland Peppe, demeurant Borgo, 20290 Revinco

**Nouvelle mention** : Société Anonyme à Conseil d'Administration

**Président** : M. Stéphane Chauffriat, demeurant 27, Chemin des Treuyes, 06200 Nice.

La durée de son mandat correspond à la durée de son mandat d'administrateur.

**\* Administrateurs :**

Monsieur M. Stéphane Chauffriat, né le 21 mai 1974 à Lyon, demeurant 27, Chemin des Treuyes, 06200 Nice.

Mme Ghislaine Auge, née le 22 avril 1956 à Nice, demeurant 16, Chemin des Treuyes, 06200 Nice.

Monsieur Roland Peppe, né le 25 novembre 1977 à Bastia, demeurant Revinco, Borgo 20290.

Pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

**L'ALBICELLA**

Société Civile au capital de 1000 euros  
Siège : Funtanella - 20218 Castifao

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Castifao du 1er juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile

**Dénomination** : L'ALBICELLA

**Siège** : Funtanella, 20218 Castifao

**Objet** : Acquisition d'un terrain en vue de sa location

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. Marchini Jean-Baptiste

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

**BRICO RESTONICA**

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
Capital : 16.000 euros  
Siège : Avenue Porette - Corte (Haute-Corse)  
RCS Bastia B 390 796 415

Suivant procès-verbal en date à Ajaccio, du 27 juin 2009, il a été décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2009, Monsieur Corazzini Jérôme, demeurant à Pietrosella, (Corse du Sud), 20, Résidence Sampiero II, en remplacement de Monsieur Simongiovanni Pierre, démissionnaire.

Pour avis et mention,

**CONSEIL GENERAL****AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Objet** : CANTON DE LEVIE programme revêtement 2009-2012 R.D. 268 Col de BAVELLA-ZONZA

**Référence acheteur** : 2009-110

**Nature du marché** :

Travaux

**Procédure** : Procédure adaptée

**Classification CPV** :

**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : Délais

**Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres** :

06/01/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues** : 3

**Date d'attribution** : 20/05/2010

**Marché n°** : 2010-030

SARL VALLI

PIETAMONE-MELA

20137 PORTO-VECCIO

**Montant** : 1.100.987,50 Euros HT

**Renseignements complémentaires**

**Sous traitance** : oui

**Part de la sous traitance** : inconnue

Envoi le 10/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Pouvoir adjudicateur :**

Ministère de la justice - Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA-Corse

**Objet du marché et mode de passation** :

- Etudes de diagnostic concernant le devenir de la maison Franceschetti au CD de Casabianda.

- Marché public de maîtrise d'œuvre (uniquement la mission DIAG) passé en procédure adaptée en application des articles 28 et 74 du CMP.

**Lieu d'exécution** :

Centre de détention de Casabianda, 20270 ALERIA

**Date limite de remise des offres** :

Mardi 29 juin 2010 à 11h00

Les plis papiers doivent être remis à la DISP PACA-Corse

Département Patrimoine et Equipement

4 Traverse de Rabat, B.P. 121

13277 MARSEILLE CEDEX 9

**DCE** remis gratuitement sur demande (voir coordonnées ci-dessous) et disponible à l'adresse Internet suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=3836&orgAcronyme=d3f>

**Personnes habilitées à donner les renseignements** :

M. Hernandez, Tél. 04 91 40 86 33, antoine.hernandez@justice.fr

M. Gérard, Tél. 04 91 40 88 27, herve.gerard@justice.fr

Secrétariat DPE, Tél. 04.91.40.86.85, Fax : 04 91 40 84 82

**AGENCE MEDITERRANEENE****D'ASSAINISSEMENT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Lieudit Le Scaglione, Porticcio  
20166 GROSSETO PRUGNA  
502 418 684 Ajaccio

Suivant décisions du 14 juin 2010, l'associé unique a constaté que, du fait des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les capitaux propres ont été reconstitués pour un montant supérieur à la moitié du capital social.

Pour avis - Le Gérant.

**LE LOFT DECORATION**

SARL au capital de 7500 Euros  
Zone artisanale de Corbara - 20256 Corbara  
508094778 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/04/2010 il a été pris acte de la nomination de madame Jeanine MARTINI, demeurant hameau de rustu 20279 VILLE DI PARASO en qualité de nouveau gérant, à compter du 12/04/2010 pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle Sandra GONZALEZ, démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Société Civile Professionnelle dénommée  
**"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"**

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 02/06/2010, enregistré à AJACCIO, le 09/06/2010, Volume N° 2010/418, case N° 2, il a été constitué la Société Civile suivante :

**Dénomination** : V.M.F.

**Siège** : AJACCIO (Corse du Sud) Hôtel SUN BEACH, route des Sanguinaires.

**Durée** : 99 ans.

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

**Capital social** : 1.000 euros.

**Apports en numéraire** : 1.000 euros.

**Gérant** : Madame Vanina Jeanne POZZO DI BORGO, épouse de Mr RISTERUCCI Eric, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence LA PINEDE.

**Clause d'agrément** : Parts sociales librement transmissibles par voie de succession aux héritiers en ligne directe. Toute autre transmission par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à agrément.

**Immatriculation** : Au RCS d'AJACCIO

Pour avis et mention,

**Me François Mathieu SUZZONI**,  
Notaire.

**A PAESANA**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 187.600 euros  
Siège : ZI Cantone  
Route de Calenzana  
20260 Calvi (Corse)  
402 734 966 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2009, il résulte que :

Le capital social a été diminué de 8400 euros, pour le ramener de 196.000 euros à 187.600 euros par rachat de 525 actions de 16 euros de nominal en vue de les annuler.

Par conséquent, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de 187.600 euros, divisé en 11.725 actions de 16 euros de nominal chacune.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé, il a été constitué le 07/06/2010, une SARL nommée **KS FORTUNA CAFE**.

Au capital de 1000 euros.

Le **siège social** est situé à Casamozza, RN 193, 20290 Lucciana.

**Son objet** : L'exploitation d'un bar, restaurant avec un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

**Durée de la société** : 99 ans à dater de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**La gérance est** : Mlle Alves Da Cruz Katia, demeurant, Bt.C, Résidence de Casamozza 20290 Lucciana.

**Immatriculation** : RCS Bastia

Maitre Jacques BRONZINI de CARAFFA,  
Officier Public,  
notaire associé membre de la  
Société Civile Professionnelle  
**“Yves LEANDRI et Jacques  
BRONZINI DE CARAFFA,”**  
Notaire associés, titulaire d'un Office Notarial  
dont le siège social est à Bastia  
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, soussigné

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jacques Bronzini de Caraffa, notaire à Bastia le 16/06/2010, enregistré à Bastia le 16/06/2010, bordereau 2010/586, case n°1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

**Dénomination** : “JÉRÔME”  
**Siège** : 82, Route de la Corniche, 20200 Santa Maria di Lota  
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS  
**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;  
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;  
- Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;  
Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.  
**Capital** : 1.000 euros  
**Apports en numéraire** : 1000 euros  
**Gérant** : Mme Jeanne Marie Dominique Marcangeli, épouse de Monsieur Henry Georges Bellone, demeurant à Santa Maria di Lota (20200), 82, Route de la Corniche  
**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,  
**Me Jacques BRONZINI de CARAFFA,**  
Notaire.

### Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal,  
Droit Commercial, Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 juin 2010 fait à Bastia, enregistré à la Recette des impôts de SIE, pôle enregistrement de Bastia le 14/06/2010, folio 10, bordereau 2010/573.

La Société LE YOKO, SARL au capital de 8000,00 euros, dont le siège social est Quai du Premier Bataillon de Choc, 20200 Bastia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 512 209 834.

**A donné en location gérance à :**  
La Société LE LAMPARO, SARL, au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est Quai du Premier Bataillon de Choc, 20200 Bastia, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Un fonds de commerce de débit de boissons IV catégorie, sis et exploité Quai du Premier Bataillon de Choc, 20200 Bastia, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 512 209 834. Pour une durée de 2 années à compter du 09 juin 2010.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.  
En vertu de ce contrat, la Société LE LAMPARO, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

## CONSEIL GENERAL

### AVIS D'ATTRIBUTION

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Objet** : Canton de Sainte Marie Sicche - RD 55 col de Luminataja Albitreccia, travaux de terrassements, d'hydraulique et d'enrobés.

**Référence acheteur** :

2010-023

**Nature du marché** :

Travaux

**Procédure** : Procédure adaptée

**Classification CPV** :

**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

**Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres** :

10/05/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché** :

**Nombre d'offres reçues** : 7

**Date d'attribution** : 03/06/2010

**Marché n°** : 2010-056

SARL SPANU et Frères (mandataire)/SARL UCCHEDDU/SARL CONSTRUCTIONS INSULAIRES - Lot Bartoletto-Saint Jean de Pisciatellu - 20117 CAURO

**Montant** : 226.105,00 Euros HT

**Renseignements complémentaires**

**Sous traitance** : oui

**Part de la sous traitance** : inconnue

Envoi le 16/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

## VENTE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN NAVIRE

**A LA REQUÊTE DE** : Maître Jean-Pierre CELERI, Mandataire Judiciaire, désigné par jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 11 février 2008, et sur ordonnance rendue au Tribunal de Commerce d'Ajaccio le 26 avril 2010.

**Avocat** : SCPA “MORELLI MAUREL SANTELLI-PINNA RECCHI”

**Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio**

**JEUDI 22 JUILLET 2010 A 8 HEURES 30**

Navire “LE COLOMBA”, d'une largeur de signalment de 16,40 m et maitre-bau de 5,40mn construit en 1981 par CN NAVARCANTIERI de Fiumicine (Italie), et modifié en 2005 - 2006 au chantier naval de Porto Cervo - Bi-motorisation “Général Motor” type BI Turbo V 12 71 TI de 2005 (2 fois 650cv) mis en service en 2006.

Groupe ONAN 12Kwa / réservoir pour 3000 litres de combustible - climatisation.

(Biens plus amplement décrits au rapport d'expertise, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A “Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi”, pour consultation ainsi qu'au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio).

**Mise à prix** : .....120.000,00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 17 juin 2010  
Pour extrait

### Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal,  
Droit Commercial, Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

### PONNETTO

Société Civile Immobilière  
Au capital de 900,00 euros  
Siège : ZI de Tragone - Lot 34  
20620 Biguglia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 15/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : PONNETTO

**Siège** : ZI de Tragone, Lot 34, 20620 Biguglia

**Objet** : L'achat, la gestion, l'exploitation, la vente, la construction de tous biens immobiliers

**Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 900,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur Pierre Louis Joseph Evangelista, demeurant, Les Sables de Biguglia, 20620 Biguglia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 juin 2010 à Bonifacio, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : L'AGENCE DE LA CITADELLE

**Capital** : 4000 euros correspondant à 40 parts sociales de numéraire entièrement libérées

**Siège** : 12, rue Saint Jean Baptiste, 20169 Bonifacio

**Objet** : La transaction immobilière  
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérant** : Monsieur Zographos Pierre, demeurant, 7, rue du Pontet, 13007 Marseille

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance,

### MONTE D'ORO

Société Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
Capital : 15.000 euros  
Siège : Rue Salicetti  
Ajaccio (Corse du Sud)  
RCS Ajaccio : B 434 683 314

Suivant procès-verbal en date à Ajaccio, du 23 octobre 2009, enregistrée à Ajaccio le 10 juin 2010, bordereau n°2010/421, case n°10, il a été décidé :

- de dissoudre par anticipation la société à compter dudit jour ;

- de fixer le siège de la liquidation à Ajaccio, Rue Salicetti ;

- et de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Corazzini Jérôme, demeurant à Pietrosella (Corse du Sud), 20, Résidence Sampiero II.

Pour avis et mention,

78

**PRECIOUS COM**

SARL de 610.000 euros  
Siège : Punta d'Oro  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio : 437 973 258

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2010, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé de :  
- nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire Monsieur Alain Scemama né le 23/06/1957 à Tunis (Tunisie), de nationalité française demeurant 5, rue Jule Rein, 78600 Le Mesnil Le Roi et ce à compter du 1er juin 2010.  
- et de nommer en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléant, Monsieur François Courillon né le 23/10/1954 à Fontainebleau (77), de nationalité française, demeurant, 115 Bd Exelmans, 75016 Paris, et ce à compter du 1er juin 2010.

Pour avis,

73

**CAPIA ANTOINE**

**PALAZZU IV**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Roc Palazzu  
Route de St André  
20620 Biguglia  
505134965 RCS Bastia

**AVIS DE NOMINATION  
D'UN CO-GÉRANT**

Aux termes d'une délibération en date du 29/05/2010, l'AGO a nommé Mme Capia Catherine, demeurant Lotissement Tombulu Biancu, 20620 Biguglia, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée.  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
La gérance.

60

**Maître Claire****DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence  
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités  
RN 198 - 20213 Penta di Casinca

Par acte SSP en date à San Nicolao, du 17 mai 2010, a été constituée la Société **LE LIDO**, SARL au capital de 1500 euros, dont le siège est à San Nicolao (20230), Moriani Plage, ayant pour objet : glacier, vente de glaces, crèmes glacées, garnitures et boissons non alcoolisées à consommer sur place ou à emporter, salon de thé, petite restauration, snack, crêperie, débit de boissons, bar, soirées dansantes. Mademoiselle Lesia Masini, demeurant Lieu-dit Pie di Piaggia, Résidence Le Village, 20600 Furiani, a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

71

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA COSTA VERDE**

20230 San Nicolao

**AVIS D'ATTRIBUTION****1. Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :**

Communauté de Communes de la COSTA VERDE  
20230 San Nicolao  
Tél : 04 95 38 47 39  
Fax : 04 95 38 47 41

**2. Objet du marché :** Réalisation d'un espace multisports commune de CER-VIONE - Lot n°2**3. Mode de passation du marché :**

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

**4. Attribution du marché :**

Le marché a été attribué à :  
- URBA 20 SARL, pour un montant de 29.480 euros HT

**5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :** 15/06/2010Le Président,  
François BERLENGHI.

80

**COMMUNE DE GUAGNO****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****Dénomination de la personne qui passe le marché :**

Commune de GUAGNO  
20160 Guagno  
Tél/Fax : 04 95 28 31 24

**Objet du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre pour le désenclavement du Quartier Carruccia Supranu par la création d'une voie communale**Procédure :** Marché selon une procédure adaptée (art.28 du CMP)**Pièces à produire :**

Voir règlement de la consultation section XVI-4

**Critère de sélection des offres :**

Prix : 60%  
Valeur technique : 40%

**Date et lieu de remise des offres :**

\* Le 15 juillet 2010 à 12h00 à la Mairie de GUAGNO

**Délai de validité des offres :**

90 jours à compter de la date de remise des offres

**Adresse de retrait des dossiers et renseignements techniques et administratifs :** Commune de GUAGNO

20160 Guagno  
Tél/Fax : 04 95 28 31 24

Dossiers remis gratuitement

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 17/06/2010Paul-Joseph COLONNA,  
Maire.

66

**SANCARLO MARINE**

Société à Responsabilité en liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Bât. C28 - Logis de Montesoro  
20600 Bastia

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Carloti Jacques de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur,

79

**2A-2B MEDICAL**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 2000 euros  
Siège : Imm. Campo Stellato  
Les Quatre Chemins  
20137 Porto-Vecchio

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 mars 2009, il a été :

\* Pris acte de la démission de Monsieur Taglioferri Olivier de ses fonctions de gérant de la société à compter du 30 mars 2009.

\* Décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société sans détermination de durée et en remplacement de Monsieur Taglioferri, gérant démissionnaire, Monsieur Gallucci Antoine, Padoue, demeurant à Levie, (Corse du Sud), rue Sorba, né à Levie (20170), le 21 août 1961, de nationalité française.

Pour avis et mention, le gérant.

76

**RECTIFICATIF**

Rectificatif de l'annonce 62, parue dans l'Informateur Corse du 7 au 13 mai 2010, concernant le contrat de location gérance donné à la SARL L'ALLERGIA.

**Il convient de lire :**

M. André Quilici, demeurant, à 20145 Sari Solenzara, Lieu-dit Canella ;  
Mme Marie Antoinette Quilici, demeurant, à 20145 Sari Solenzara, Lieu-dit Canella ;  
Mme Joséphine Quilici, demeurant à 20145 Sari Solenzara, Lieu-dit Canella ;  
Ont donné en location gérance un fonds de commerce de restaurant saisonnier au Lieu-dit Canella, 20145 Sari-Solenzara.

Pour unique insertion,  
Le locataire gérant.**ARTISAN-MAÇON**

Éffectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre  
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

**Cabinet Blasini**

11 bis, Av. J. Zuccarelli  
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

## «Mobil Hut» s'impose devant «Le Rif» 1 à 0

*On aura vécu un week-end passionnant à la halle du Sivom Cervioni Valle di Camporuru qui accueillait la troisième édition du tournoi de Futsal, Challenge Pierre-Paul Casalonga.*



Une organisation particulièrement bien rodée du «team Baldassari» et des équipes au top de leurs prouesses techniques qui ont fait le bonheur du public venu nombreux.

Les jeunes ont eu droit à leur temps de jeu dans une compétition parallèle. Dans cette catégorie, c'est la formation de **Costa Verde Casinca** qui s'est logiquement imposée en ayant, il est vrai, dominé les débats.

Plus indécise fut la compétition en seniors qui réserva une belle surprise avec l'élimination en demi-finale de l'équipe de «Paoli Immobilier»

tenante du titre, qui était défaite par l'étonnante formation **Marocaine RIF** (nom d'un village berbère). Ces derniers allaient ensuite être opposés en finale à l'équipe «Mobil Hut» du capitaine **Jean-Marie Ferri** toujours aussi valeureux et son étonnant buteur, **Xavier Poli**. Ce dernier allait signer le but de la victoire durant la prolongation au terme d'une finale d'un excellent niveau et marquée par un état d'esprit sportif irréprochable.

Au niveau des récompenses individuelles, on notera celle attribuée à **Xavier Poli (Mobil-Hut)**, meilleur buteur de la compétition.

De son côté, le gardien **Patrice Toupet (Mobil-Hut)** s'est aussi illustré en se montrant intraitable.

Enfin le surprenant **Mohamed El Kaddouri (RIF)** s'avéra le meilleur joueur du tournoi.

La remise des prix orchestrée par **Sébastien, Alexandre et Amandine**, frères et sœur du regretté **Pierre-Paul Casalonga**, s'est faite dans la foule. Un grand moment d'émotion mêlé au bonheur d'une manifestation qui fut tout aussi passionnante que les précédentes et qui créa l'événement du week-end en **Costa Verde**.

### RENAULT TRAFIC EXTRA dCi 90 SURÉQUIPÉ. PAS SURFACTURÉ.

OFFRES VALABLES JUSQU'AU 30 JUIN 2010



À partir de  
**15 000€<sup>HT (1)</sup>**  
SOUS CONDITIONS DE REPRISES  
-700 €<sup>HT (2)</sup>  
SI VOTRE VÉHICULE A + DE 10 ANS

OU  
À partir de  
**191€<sup>HT</sup> / mois<sup>(3)</sup>**

#### CLIMATISATION - KIT MAINS-LIBRES BLUETOOTH - RADAR DE RECUL - RÉGULATEUR-LIMITEUR DE VITESSE

(1) Prix conseillé pour un Trafic Fourgon Extra L1H1 1000 Kg dCi 90 à 15 000 € HT incluant la remise Renault de 4 900€ HT et la prime à la casse Renault de 1 400 € HT, sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2181 au 01/06/2010 de 21 300 € HT. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Exemple de Crédit Bail sur 60 mois, pour un Trafic Fourgon Extra L1H1 1000kg 2.0 dCi 90 neuf, au prix remis de 15 000€ HT soit une remise de 6 300 € HT (incluant la prime Renault de 1 400€ HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destinée à la casse), par rapport au prix tarif conseillé N°2181 du 01/06/2010 de 21 300 € HT avec un premier loyer majoré de 4 500€ HT, 59 loyers de 190,71 € HT par mois, une option d'achat finale de 1 500 € HT. Coût total en cas d'acquisition 17 251,89 € HT. Offres valables jusqu'au 30 juin 2010, non cumulables, réservées aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles). Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac SA.



### DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA : 04 95 30 13 00  
Casatorra RN 193 20620 BIGUGLIA : 04 95 58 95 10

[www.doria-auto.fr](http://www.doria-auto.fr)

## Tournoi du T.C.Costa Verde

# Samedy et Depuydt étincelants

*C'est sous une pluie constante que s'est terminé le tournoi du TC Costa Verde. Avec deux semaines de confrontations intenses pour les 271 inscrits à ce rendez-vous annuel, cette compétition a connu un grand succès.*

Une participation record qui démontre la notoriété de cette épreuve grandiose, incontestablement une des plus prisées des amateurs de la raquette insulaire.

Une fois encore, les dirigeants et bénévoles du club installé à **Morini Plage** ont assuré une organisation sans faille dans une ambiance parfaitement dosée entre l'amical et le sportif.

Côté club House on se souviendra des soirées de détente dont celle de clôture animée par le duo **Charles et Claude**.

Côté courts, les licenciés du club ont été nombreux à inscrire leur nom au palmarès, démontrant un peu plus la bonne santé du club.

Et comment ne pas rappeler à ce sujet les bons résultats de l'équipe seniors du **TC Costa Verde** qui a accédé au championnat de **National 3** à l'issue de l'ultime journée disputée au cœur du tournoi !

Une fin de saison de haut niveau pour le président **Christian Mathieu** qui, à l'heure de la remise des prix, a remercié l'ensemble des sponsors qui soutiennent l'action du club : la **Communauté de Communes de la Costa Verde** et la **Mairie de San Nicolao** pour leur implication.

Place à présent au tennis estival.

Pour en savoir plus contacter le **04 95 38 55 11**.

Concernant cette belle fête du tennis nous mettrons en avant la remarquable prestation de la sympathique **Solenn Samedy**, laquelle a dominé de belle façon **Valentine Maître (RCPV)** qui lui opposa une belle résistance. Un choc très applaudi par un public chaleureux.

Côté messieurs, le match qui mettait en présence **François Depuydt (Costa-Verde)** à **Nicolas Fonti (TC Folelli)** fut, lui aussi, très indécis.

Ce match fut très apprécié par tous mais il a mis en évidence la maîtrise de **François Depuydt** qui parvint à déstabiliser **Nicolas Fonti**, lequel n'était pas le premier venu.

Un grand bravo pour cette belle prestation.



## Le Palmarès

### 9 /10 ANS GARÇONS :

Maurel Yann (Open TC) bat  
Tordjmann Baptiste (TC Costa Verde).

### 11/12 ANS FILLES :

Flori Loryne (TC Costa Verde) bat  
Marcellino Cloé (TC Costa Verde).

### 11/12 ANS GARÇONS :

Carlotti Pierre Marie (ASPTT Bastia) bat  
Gervasi Vincent (TC Ile Rousse).

### 13/14 ANS FILLES :

Parsi Camille (Open TC) bat  
Flori Loryne (TC Costa Verde)

### 13/14 ANS GARÇONS :

Berthoud Hugo (Fiumorbo TC) bat  
Mancini Michel (RC Porto Vecchio).

### 15/16 ANS FILLES :

Maurel Margaux (Open TC) bat  
Bottacci Kathy (TC Costa Verde)

### 15/16 ANS GARÇONS :

Artigolle Olivier (AS PTT Bastia) bat  
Jennepin Jean-Baptiste (TC Miomo).

### + 35 DAMES :

Moine Florence (TC Costa Verde) bat  
Maestracci Pascale (Open TC).

### + 35 MESSIEURS :

Pebret Sébastien (RC Ville de Pietrabugno) bat  
Ghione Thierry (TC Costa Verde).

### + 45 MESSIEURS :

Uscidda Paul (TC Costa Verde) bat  
Vela François (TC Costa Verde).

### + 55 MESSIEURS :

Bindinelli Jacky (TC Miomo) bat  
Danah Ange (TC Miomo).

### DOUBLE MIXTE :

Moine Florence et Mathieu Christian (TCCV) battent  
Bottacci Kathy et Bottacci Patrick (TCCV).

### DOUBLE MESSIEURS :

Uscidda Paul et Vela François (TC Costa Verde) battent  
Bottacci Adrien et Soreda Pierre (TC Costa Verde).

### TENNIS ATTITUDE DAMES :

Loryne Flori (TC Costa Verde).

### TENNIS ATTITUDE MESSIEURS :

Yann Maurel (Open TC).



# Les séniors du Tennis Club Costa Verde accèdent en National 3

*L'équipe seniors du tennis club de la Costa Verde évoluera la saison prochaine en national 3. L'événement est de taille et rejaillit sur le tennis insulaire. C'est, en effet, la première fois qu'un club corse accède à ce niveau de compétition.*

**E**t comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, l'équipe féminine du club de Miamo en a fait autant, emmenée par **Clothilde de Bernardi**, alors que les seniors du TC Calvi seront en national 4, tout comme ces dames du Racing Club de Porto Vecchio.

Des résultats prometteurs qui font la fierté des instances dirigeantes, parmi lesquelles le président **Bernard Giudicelli** que l'on imagine «heureux» !

Le bonheur était donc sur les courts du Tennis Club de la Costa Verde dimanche dernier, à l'occasion de la victoire de l'équipe masculine seniors qui a infligé un sévère 7 à 1 à son adversaire de **Ramon Ville**. Un succès honorable d'autant que la montée en national 3 se jouait sur cette confrontation.

Au programme, cinq simples et deux doubles et, à l'arrivée, six victoires pour une défaite et le bonus du gain des deux doubles. Le score est sans appel, les coéquipiers de **Michel Etcheverry** alignant les jeux, sets et matchs, sans baisser d'intensité et moins encore de motivation à l'image de **François Dupuydt** qui s'est arraché dans son match durant presque trois heures.



*L'équipe sénior de la Costa Verde*

Une saison à marquer d'une balle jaune pour l'équipe masculine de Costa Verde, soumise à la souffrance du maintien les précédentes saisons.

Le capitaine **Michel Etcheverry** peut souffler : «*Nous avons réalisé une saison exemplaire sans jamais être menacés par la question du maintien, contrairement aux années précédentes. Cela nous a surmotivés même si l'on n'osait pas trop penser à l'accession. La disponibilité de Laurent Lokoli a grandement contribué à ce succès.*»

Une chose est sûre : l'équipe composée de **Laurent Lokoli**, **Michel Etcheverry**, **Thomas Pantoustier**, **François Dupuydt**, **Christophe Baby** et **Jean-Jacques Fournier** est entrée dans la légende du tennis corse.

## 31<sup>ème</sup> édition du Tournoi du F.C.Borgo

# L'E.C.B, l'U.S.C.C et le Gallia récompensés

*La 31<sup>ème</sup> édition du tournoi de jeunes du FC Borgo s'est clôturée le dernier week-end dans l'allégresse générale.*

**L**e club borgois peut être fier de sa remarquable saison qui vient de le propulser en **CFA2. Champion de Corse** mais également victorieux de la **Coupe de Corse** face au méritant club balain du **FBIR**, également champion en **PHA** et qui évoluera la saison prochaine en division d'honneur, les **Borgois** auront été au-dessus de tous les autres.

Ils ont fait l'unanimité. Applaudis par leurs nombreux supporters, ils ont soutenu leurs jeunes élèves lors des finales du tournoi qui clôturait cette grandiose saison malgré la forte chaleur qui sévissait sur la superbe pelouse du stade **Paul Antoniotti**.

Des finales exemplaires, jouées dans un très bon état d'esprit et qui ont récompensé les clubs de l'**ECB**, l'**USCC**, l'**EFB** et le **Gallia Lucciana**.

### Les Finales

#### **U 11 HONNEUR**

**Demi-finales** : ECB bat CAB 2 à 1. – Calvi bat Pieve aux tirs au but.

**Finale** : ECB bat Calvi 1 à 0.

Rencontre très indécise qui allait finalement sourire à l'**ECB** qui s'adjugeait le trophée grâce à un but de **Benzahara**.

#### **U 11 ELITE**

**Demi-finales** : USC Corte bat Casinca 1 à 0. – Lucciana bat Nebbiu 4 à 1.

**Finale** : USC Corte bat Lucciana 4 à 0.

Superbe finale entre ces deux jeunes formations très applaudies mais les **Cortenais** et leur buteur **Moretti**, auteur d'un Hat-trick, et **Gillot** ne laissèrent aucune chance aux valeureux **Luccianais**.

#### **U 13 HONNEUR**

**Demi-finales** : USC Corte bat Gallia Lucciana 1 à 0 - Borgo bat Borgo 2 (1 à 0).

**Finale** : USC Corte bat Borgo 2 à 1.

Les **Cortenais** se sont encore illustrés en s'imposant de justesse grâce à deux réalisations de **Marietti** et **Quere**. Les **Borgois** réduisant par **Carlu Santoni**.

#### **U 13 ELITE**

**Demi-finales** : EFB2 bat Nebbiu aux tirs au but 3 à 2 – ASPV bat EFB1 aux tirs au but 2 à 1.

**Finale** : EFB2 bat AS Porto Vecchio 2 à 0.

Remarquable **Saveriu Cesari**, auteur d'un doublé qui permettait à cette très jeune formation de prendre le dessus sur l'**ASPV**. Un trophée très apprécié.

#### **U 15 ELITE**

**Demi-finales** : Gallia Lucciana bat Pieve 1 à 0 – Furiani bat Borgo 2 à 0.

**Finale** : Gallia Lucciana bat Furiani 1 à 0.

Une finale très indécise entre les **Luccianais** et les **Furianais** qui devait finalement sourire aux protégés de **Don Ange Costantini**, **Paul Schiappa** et **Pierre-Louis Collovigh**. Le buteur **Lopez Flavio Teixeira** signant le but vainqueur. La remise des trophées fut chaleureuse et longuement applaudie.

Bravo à tous et bonnes vacances.

# A Settimana

25<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 18 au 24 juin 2010

Les fêtes : le 18, Romuald - le 19, Romuald - le 20, Fête des Pères, Silvère - le 21, Rodolphe - le 22, Alban - le 23, Audrey - le 24, Jean-Baptiste.

25<sup>esima</sup> settimana di l'annu  
da u 18 a u 24 ghjugnu 2010

E feste : u 18, Leonzu - u 19, Gervasiu è Prutasiu - u 20, Festa di I Babbi. Siliveriu - u 21, Luigi Gonzaga - u 22, Albanu Paulinu di Nola - u 23, Lanfrancu - 24, Natività di San Ghjuvan Battista.

## L'info insolite

### Polygamie

Il existe encore beaucoup de pays où la polygamie est autorisée dont, entre autres, le **Sénégal** où 47% des mariages sont polygames. Et si la loi islamique n'autorise que quatre épouses, certains trouvent le moyen de s'en approprier davantage. Ainsi, en **Arabie Saoudite**, le riche homme d'affaires **Saleh al-Sayeri**, âgé de 64 ans, a jusqu'à présent « consommé » 58 épouses. Cet homme a en effet trouvé la solution : il ne conserve que ses trois meilleures femmes et la quatrième épouse fonctionne « par rotation », ce qui lui permet d'en avoir une nouvelle chaque année !

### Métiers dangereux

Durant l'année 2009, 22 policiers ou gendarmes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. D'autre part, selon la **DCSP (Direction centrale de la sécurité publique)**, 19.424 rébellions avec violences physiques contre les forces de l'ordre ont été comptabilisées en 2008, ainsi que 21.257 agressions verbales ou gestuelles.

### Une parité non enviable

Le tabagisme fait de plus en plus de ravages chez les femmes. Sur 66.500 décès liés au tabac, répertoriés en **France** en 2007, on en comptait déjà 7.500 dans la population féminine. D'après **Catherine Hill**, épidémiologiste à l'**Institut Gustave Roussy**, la mortalité par cancer du poumon chez les femmes augmente depuis 1980 jusqu'à atteindre 12,8 pour 100.000 dans les années 2000 à 2007. D'autre part, « Si, aujourd'hui, neuf morts sur dix liées au tabac concernent des hommes, il devrait y avoir une parité hommes-femmes dans vingt ou trente ans » prévient le professeur **Bertrand**

**Dautzenberg**, pneumologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

### De vrais hommes !

Les enfants chinois deviendraient de plus en plus des « *mauviettes* » ! Aussi, une école primaire de **Zhengzhou**, la **Qinling hu Elementary School**, vient de lancer une initiative appelée « *A la recherche des vrais hommes* ». Une initiative en vue d'encourager les garçons à être plus « masculins » et à se comporter comme des... garçons. Dans le but « *de donner à ceux-ci une référence masculine plus forte* » l'école va engager davantage de professeurs masculins !

## L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 19 juin 1953**, après trois jours dans l'espace et 48 tours autour de notre planète, la première femme de l'espace, **Valentina Terechkova**, revenait sur terre.

► **Le 20 juin 1998**, un ouragan d'une extrême violence frappait soudainement **Moscou** : six personnes tuées, des dégâts importants, des centaines d'arbres déracinés.

► **Le 21 juin 1998**, à **Lens (Pas-de-Calais)**, lors de la **Coupe du monde**, des hooligans allemands agressaient sauvagement un gendarme mobile.

► **Le 22 juin 2004**, à **Falloujah (Irak)**, un raid de l'armée américaine faisait 28 morts, principalement des civils dont deux enfants de 8 et 12 ans.

► **Le 23 juin 1976**, en **Afrique du Sud**, en six jours, des émeutes raciales faisaient 140 morts et 1.128 blessés.

► **Le 24 juin 2005**, en **Iran**, le candidat ultra-conservateur remportait les élections présidentielles. **Mahmoud Ahmadinejad** prônait une politique sans concession à l'égard des **Occidentaux** et, notamment, des **Américains**.

## VAGABONDAGE

O Anto so statu in Parigi.

- E cosa hai fattu ?

- Aghju intesu una cantante :

Lady Gaga.

- E allora ?

- E be aghju a vutu cio chi in Francese si chiama a « diarrhée », e inde noi, « a cagarella » !

S'il y a deux rugbymen qui n'ont pas la baraka, ce sont bien nos compatriotes Mignoni et Emmanuelli. Avec Clermont, ils n'ont jamais pu décrocher le titre de Champions de France alors qu'ils ont porté ses couleurs de nombreuses années avant de rallier Toulon. Et cette année Clermont a décroché la timbale.

Mon étonnement devant la Rai, télé italienne : je vois apparaître Roger Milla qui a remporté la Coupe de France avec le Sporting.

Pourquoi : tout simplement parce qu'il reproche à Etoo, un peu son successeur en tant qu'idole du Cameroun, de se dépenser bien plus sous le maillot de Barcelone et l'Inter que sous celui de son pays. En période de Coupe du Monde, cela fait désordre...

Voulez-vous une macagna bastiaise ? La voici :

- O Dumé, hai vistu, Anto si marita !

- Ie, contra a quale ?

E di fessi una risata...

J'adore cette réflexion du peintre impressionniste Monet : « Comme d'autres ont des souvenirs de nuit tendres, j'en ai de levers de soleil à rêver le cœur. »

Et moi je me délecte des levers de rêve sur l'île d'Elbe !

**Toussaint Lenziani**

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

# PM-CONSULTANT

Le gage de la qualité sous le label Afaq Iso 9001



## Le centre en quelques chiffres

- Chiffre d'affaires en 2004 : 20 000 €
- Chiffre d'affaires en 2009 : 650 000 €
- N° d'enregistrement à la DRTEFP de Corse : 94 20 452 20
- Nombre de clients : 500 (avec un taux de fidélisation estimé à plus de 50% tous les ans).
- Nombre de stagiaires en 2009 : 1743 (dont 668 salariés et 875 demandeurs d'emploi).
- Employés : 10 à plein temps (dont les 6 formateurs)
- Superficie des locaux de Furiani : 240m<sup>2</sup>
- Salles de formation : 5 (dont 2 à Ile Rousse et 1 à Ghisonaccia)

«**E**n Corse, nous sommes le premier centre de formation privé à être certifié ISO 9001 version 2008, souligne Paul Moracchini, gérant de la SARL. En France, le ratio est de 1 sur 100.» Ce label vient valider la méthodologie mise en oeuvre par PM-Consultant pour coller au plus près des attentes de ses clients : «Nous avons travaillé durant 12 mois pour répondre à ce référentiel, poursuit le gérant de la société basée à



Session de formation dans les locaux de Furiani

la Zone Industrielle de Furiani. Nous avons fait un audit-diagnostic de notre organisation, pris en compte la réforme de la formation professionnelle et mis en place de nouveaux processus, tant au niveau de la commercialisation, que de la conception et de la création de nos supports de cours, avec, bien sûr, en bout de chaîne, une évaluation de nos enseignements et du degré

de satisfaction de nos clients. Ces processus nous engagent à une amélioration continue. D'autant que leur validation, dans le cadre de l'iso 9001, est soumise à un contrôle annuel et à une reconduction tous les 3 ans.» Une méthode qui n'est pas seulement déployée auprès des entreprises, mais également auprès des élus, dans le cadre d'une convention que PM-Consultant a signée en avril dernier avec l'Association des Maires de Haute-Corse, en demande de formations juridique, financière et informatique. «L'agrément, unique en Haute-Corse, que nous avons obtenu en 2009 en tant que centre de formation, du Ministère de l'Intérieur, nous a permis de nous engager dans cette voie.» Avec des sessions de formation qui durent en moyenne 35h mais qui peuvent aller jusqu'à 70h, PM-Consultant, s'est clairement positionné sur le créneau de la formation continue dispensée auprès des PME/PMI de l'île qui peuvent faire appel à ses services tout en voyant une partie de ceux-ci pris en charge par les OPCA. Un

Créé en 2004, PM-Consultant est un organisme de formation dispensant ses services à Bastia, Ile Rousse et Ghisonaccia, auprès d'un public essentiellement constitué d'entreprises locales. Avec près de 1800 stagiaires par an, les 6 formateurs employés au sein de la structure dirigée par Paul Moracchini, ont de quoi faire, intervenant dans des domaines aussi variés que la gestion, la comptabilité, la bureautique, le management ou l'hygiène et la sécurité. Depuis peu, ils mobilisent leurs compétences dans un cadre normatif d'envergure internationale, la certification Iso 9001, délivrée au compte-goutte sur le territoire français par l'Afnor et l'Afaq.

dispositif de financement néanmoins bouleversé par les récentes réformes. Conscient des difficultés induites par la réduction des budgets en matière de formation professionnelle, Paul Moracchini croit à l'avenir des actions interentreprises: «La mise à disposition d'outils pédagogiques permettant de regrouper les gens est pour nous une priorité. Il faut arriver à travailler collectivement.» Et de rêver à de véritables plates-formes de formation mixtes pour répondre toujours et encore par la qualité aux besoins grandissants des entreprises et les aider à se professionnaliser tout en optimisant leur propre organisation. Résolument tourné vers le progrès économique, la société PM-Consultant ne l'est pas à tout prix pour elle-même. Les moyens dont ce centre de formation s'est doté - équipement matériel et bagage théorique - sont à la mesure des ambitions affichées, parmi lesquelles celle de «rester en proximité». D'où le choix assumé de ne pas se lancer, comme tant d'autres, dans l'e-learning.

## Coordonnées

**ZI de Furiani - 20 600 Bastia**  
(au-dessus du garage Honda)  
**Tel : 04 95 33 17 92**  
e-mail : info@pm-consultant.net

**Site internet**  
www.pm-consultant.net

**Antenne de L'Ile Rousse**  
lieu-dit Certali - Maison Randazzo - 20  
220 L'Ile Rousse

**Antenne de Ghisonaccia**  
40 route de Ghisoni  
20 240 Ghisonaccia

## UNE OFFRE TOUS PUBLICS

Même s'il ne se positionne pas de la même façon sur tous les créneaux, le centre de formation PM-Consultant ne néglige pas d'autres types de demandes que celles émanant des PME/PMI de l'île. Partenaire du Pôle Emploi depuis 2006, dans le cadre d'un marché renouvelable tous les 3 ans, l'organisme met en place des ateliers thématiques pour les demandeurs d'emploi. Il propose aussi bilans de compétences et évaluations préalables à la création d'entreprise. Quant aux particuliers, ils ne sont pas non plus oubliés, l'organisme pouvant répondre à leur demande via le dispositif des DIF (Droit Individuel à la Formation). «Nous sommes prêts à accueillir tout le monde», insiste Paul Moracchini.

# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales  
et d'informations générales, économiques, politiques,  
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213  
20293 BASTIA Cedex  
04 95 32 04 40  
04 95 32 02 38

Email : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,  
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,  
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales  
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement  
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

